

PARTIE II

BUDGET ET EMPLOI DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

1. BUDGET DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES.	36
2. EMPLOI PUBLIC ET NON MARCHAND	41
A) Emploi public (hors enseignants)	42
1. L'emploi public (hors enseignants) par entité.	42
2. Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.	46
B) Enseignants et personnel de l'enseignement.	54
1. Personnels de l'enseignement hors universités.	54
2. Personnel des universités	60
C) Secteur non marchand	62

1. BUDGET DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Note(s) :

La 6^e réforme de l'État attribue de nouvelles compétences aux Communautés. Suite à un accord intra-francophone¹, la Communauté française a retransféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française (COCOF), une partie de ses compétences venues du Fédéral. Une section particulière a été créée dans le budget, à partir de 2015, et est consacrée aux moyens transférés à la Région wallonne et à la COCOF. Ceux-ci s'élèvent, en dépenses et en recettes, à 3,5 milliards d'euros [budget ajusté 2017]. Cette section particulière n'est pas reprise dans l'analyse réalisée ci-après.

• BUDGETS DES DÉPENSES ET RECETTES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES TOTALES DES BUDGETS DE 2004 À 2017 (EN MILLIONS D'EUROS)



Note(s) :

- Le graphique juxtapose l'évolution, depuis 2004, des recettes et des dépenses budgétisées de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'une part en euros courants [courbes] en donnant à chaque point de la courbe la valeur qu'il avait cette année-là et d'autre part, en euros constants de 2013 [barres], c'est-à-dire en donnant à chaque montant la valeur qu'il aurait s'il n'avait pas été affecté par l'inflation. Le recours à l'euro constant permet de distinguer l'évolution réelle des dépenses et des recettes sur toute la période en éliminant la variable liée à l'évolution des prix qui perturbe inévitablement les volumes financiers donnés à l'observation. En optant pour 2013 comme année de référence dans le calcul des euros constants, les comparaisons des budgets et des recettes depuis 2004 se font sur la base de la valeur 2013 de l'euro.
- Mode de lecture : en 2017, les recettes courantes et de capital s'élevaient à 10 milliards pour 10,6 milliards de dépenses. En ne tenant pas compte de l'inflation, par rapport à 2013, ces montants sont corrigés et valent respectivement 9,5 milliards et 10,0 milliards d'euros.

Source(s) :

- MFWB - Direction générale du Budget et des Finances
- Budgets ajustés de 2004 à 2012 (y compris les crédits pour les années antérieures) : crédits non dissociés, crédits d'ordonnement et crédits variables - Recettes courantes et de capital.
- Budgets ajustés de 2013 à 2017 : crédit de liquidation et fonds budgétaires (FBM) - Recettes courantes et de capital
- Calcul(s) : MFWB - Direction de la Recherche

[1] Accord de la Sainte-Émilie : décret du 4 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la COCOF.

En 2017, le budget ajusté de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à un peu moins de 10 milliards d'euros en recettes pour 10,6 milliards d'euros de dépenses. Depuis 2004, cela représente une augmentation de 48,2% des recettes et de 48,6% des dépenses. En supprimant l'effet de l'inflation, cette augmentation est moindre. En effet, le budget des dépenses passe alors de 8,7 milliards d'euros en 2004 à 10,0 milliards en 2017 (soit +15,5%) et celui des recettes de 8,2 milliards d'euros à 9,5 milliards (+15,2%).

• ORIGINE DES RECETTES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ÉVOLUTION DE LA VENTILATION DES RECETTES PAR CATÉGORIE - BUDGETS DE 2011 À 2017 (EN MILLIERS D'EUROS)

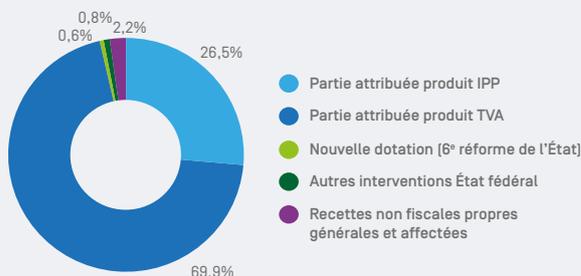
En milliers d'euros	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013	Budget 2014	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2017 en % du total
Partie attribuée produit IPP	2.171.592	2.239.664	2.228.060	2.241.301	2.545.226	2.597.306	2.638.561	26,5
Partie attribuée produit TVA	6.016.888	6.250.386	6.311.972	6.459.499	6.460.210	6.733.349	6.972.320	69,9
Dotation compensatoire RRTV	308.790	320.385	321.954	324.152	0	0	0	-
Nouvelle dotation [6 ^e réforme de l'État]	0	0	0	0	58.865	60.348	62.842	0,6
Autres interventions État fédéral	71.237	76.942	75.658	74.781	74.463	76.464	78.431	0,8
Recettes non fiscales propres générales et affectées	251.303	238.243	272.731	234.807	240.719	238.012	222.331	2,2
Total	8.819.810	9.125.620	9.210.375	9.334.540	9.379.483	9.705.479	9.974.485	100,0

97%

Note(s) :

- L'État fédéral attribue une part des recettes de TVA et une part des recettes d'IPP à chaque communauté selon les principes de la Loi spéciale de financement² (LSF). Suite à la 6^e réforme de l'État, les mécanismes de financement de la LSF ont été simplifiés et sont présentés très brièvement ci-dessous :
 - part attribuée de la TVA** : le montant de base fixé dans la LSF est adapté annuellement au taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation et à 91% de la croissance réelle du PIB et est lié à l'évolution de la population des - de 18 ans. Ce montant est ensuite réparti entre les communautés en fonction de la clé élèves (Pour 2017 : 43,2% pour la Communauté française et 56,8% pour la Communauté flamande). La dotation compensatoire redevance radio-TV, dotation perçue par les communautés lors de la régionalisation de cet impôt en 2001, est intégrée depuis 2015 dans la part attribuée de la TVA perçue par chaque communauté.
 - part attribuée de l'IPP** : le montant de base fixé dans la LSF est adapté annuellement au taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation et à 1% de la croissance réelle du PIB. Ce montant est ensuite réparti entre les communautés en fonction de la clé fiscale (Pour 2017 : 34,4% pour la Communauté française et 65,6% pour la Communauté flamande).
- Nouvelles dotations : dotations permettant d'assumer les compétences transférées à la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la 6^e réforme de l'État et dont l'exercice n'a pas été transféré à la Région wallonne et à la COCOF. Il s'agit des compétences relatives aux soins de santé, aux infrastructures des hôpitaux universitaires et aux Maisons de Justice.
- Autres interventions de l'État fédéral : cette rubrique comprend le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers.
- Recettes non fiscales propres : elles sont liées à l'exercice des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit, par exemple, des recettes provenant de la vente de publications, de droits d'entrée des musées, de droits d'inscription... Les communautés et régions peuvent aussi recevoir des dons et legs.

VENTILATION EN POURCENTAGE DES RECETTES PAR CATÉGORIE - BUDGET AJUSTÉ 2017



Source(s) :

- MFWB - Direction générale du Budget et des Finances
- Budgets ajustés de 2011 à 2017 - Recettes courantes et de capital

[2] Loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions - Moniteur belge du 17/01/1989, modifiée par les lois spéciales du 16 juillet 1993, du 13 juillet 2001 et du 6 janvier 2014.

[3] Accord politique de réformes institutionnelles conclu le 23 janvier 2001 et appelé « Accords du Lambermont » qui se concrétisa dans la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant financement des communautés et extensions des compétences fiscales des Régions.

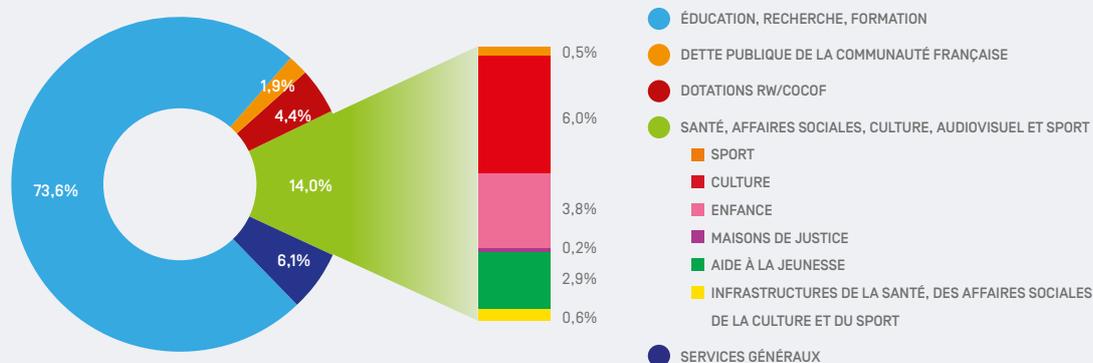
Le budget ajusté des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève, en 2017, à près de 10 milliards d'euros qui proviennent à 97% de recettes institutionnelles [parts attribuées des recettes IPP, TVA et nouvelles dotations] versées par l'État fédéral. Ces recettes institutionnelles ont augmenté de 13,8% depuis 2011.

• LES DÉPENSES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ÉVOLUTION DE LA VENTILATION DES DÉPENSES PAR CHAPITRE – BUDGETS 2011 À 2017 (EN MILLIERS D'EUROS)

En milliers d'euros	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013	Budget 2014	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2017	Évolution du budget entre 2011 et 2017 en %
Services généraux	501.815	470.370	475.570	482.794	520.429	607.639	643.380	28,2
Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	1.187.113	1.228.020	1.237.717	1.267.239	1.327.213	1.395.553	1.474.286	24,2
Éducation, Recherche, Formation	6.865.896	7.099.619	7.225.598	7.332.365	7.338.416	7.552.381	7.766.350	13,1
Dette publique de la Communauté française	190.128	199.814	189.265	209.674	195.198	206.056	203.333	6,9
Dotations RW/COCOF	483.859	469.551	443.525	440.570	437.366	452.925	467.160	-3,5
	9.228.811	9.467.374	9.571.675	9.732.642	9.818.622	10.214.554	10.554.509	14,4

VENTILATION EN POURCENTAGE DES DÉPENSES PAR GRAND SECTEUR - BUDGET AJUSTÉ 2017



En 2017, le budget ajusté des dépenses s'élève à 10,6 milliards d'euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela représente une augmentation de 14,4% depuis 2011.

C'est le secteur de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation qui est le plus important avec 73,6% du budget total 2017. Cela représente une augmentation de 13,1% par rapport à l'année 2011. Vient ensuite le secteur des Affaires sociales, de la Santé, de la Culture, de l'Audiovisuel et du Sport avec 14,0% du budget dont 6,0% est dédié à la Culture, 3,8% à l'Enfance et 2,9% à l'Aide à la Jeunesse. À noter qu'une série de dotations comme celles de la RTBF ou encore de l'ONE sont reprises dans ce budget. Les services généraux représentent, pour leur part, 6,1% du budget total des dépenses 2017. Ce secteur porte essentiellement sur les dépenses de fonctionnement des institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis 2011, les dépenses liées à ce secteur ont augmenté de 28,2%. Le budget dédié aux dotations COCOF et Région wallonne s'élève à un peu moins de 470 millions d'euros [soit 4,4% du budget total]. Ce montant correspond au budget transféré de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers ces deux entités en échange du transfert des compétences dans le cadre des accords de la Saint-Quentin conclus en 1992. Il est à noter que les dotations versées dans le cadre des accords de la Sainte-Émilie ne sont pas reprises dans l'analyse faite du présent budget mais se retrouvent bien dans une section particulière pour 3,5 milliards d'euros. Enfin, les 1,9% restant concernent la dette publique avec, entre autres, les charges d'intérêts et les autres charges liées à la dette (honoraires, fonctionnement...). Ce budget est en légère diminution depuis 2011 [-3,5%].

Source(s) :
 • MFWB - Direction générale du Budget et des Finances
 • Budgets ajustés de 2011 et 2012 [y compris les crédits pour les années antérieures] : crédits non dissociés, crédits d'ordonnancement et crédits variables
 Budgets ajustés de 2013 à 2017 : crédit de liquidation et fonds budgétaires (FBM)

DÉPENSES À DESTINATION DES ENFANTS ET DES JEUNES (BUDGET INITIAL 2017)

Division organique		Activité		Dépenses 2017 [en milliers d'euros]
11	Services généraux	16	Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	193
		17	Cellule maltraitance	190
		19	Conseil supérieur de l'éducation aux médias	71
		37	Protection des droits de l'enfant	460
		38	Démocratie ou barbarie	359
		40	Culture école	59
15	Infrastructures Santé, Affaires sociales, Culture et Sport	13	Aide à la jeunesse	7.311
		27	Maisons de jeunes	184
17	Aide à la Jeunesse			288.699
18	Maisons de Justice	23	Espace rencontre	3.764
19	Enfance			394.516
21	Arts de la Scène	25	Théâtres jeune public	4.412
		32 [partim]	Jeunesses musicales	986
22	Lettres, Livre et Bibliothèques	25 [partim]	Aides à la création, à la diffusion et la promotion du livre de jeunesse	231
		25 [partim]	Dépenses relatives à la promotion et la diffusion en littérature de jeunesse	47
23	Jeunesse et Éducation permanente	Programme 2	Jeunesse	38.835
26	Sport	21 [partim]	Été sport	900
		32	Plaines de jeux et installations de jeux sportifs	213
		34	Insertion sociale par le sport	328
		35 [partim]	Centres sportifs universitaires et assimilés aux Fédérations sportives scolaires	722
		35 [partim]	Promotion du sport à l'école	225
		35 [partim]	Formation des jeunes par les clubs sportifs et les Fédérations sportives	780
		35 [partim]	Association interuniversitaire d'aide à la performance sportive	607
		35 [partim]	Matériel sportif et de psychomotricité	370
TOTAL hors enseignement				744.462
Ch.III [partim]	Enseignement⁴			7.381.140
TOTAL Enfance et Jeunesse⁵				8.125.602
TOTAL Dépenses Fédération Wallonie-Bruxelles				10.143.794

Note[s] :

- Ne sont reprises ici que les dépenses dédiées de façon explicite à l'enfance et la jeunesse dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Les montants repris ci-dessus ne prennent en compte que les crédits de liquidation limitatif (CLL).



Source[s] :

• MFWB - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ; État des lieux de l'enfance et de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles 2015-2016

[4] Non compris : la Recherche, l'Enseignement de Promotion sociale, l'Enseignement à distance, et l'Académie Royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique.

[5] Hors rémunérations dans les administrations.

L'estimation budgétaire des dépenses visant les enfants et les jeunes s'élève, en 2017 (budget initial), à 8,1 milliards d'euros, soit 80,1% du budget total de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une majeure partie de ce montant relève du poste « enseignement » puisque celui-ci représente en effet plus de 90% des dépenses à destination des enfants et des jeunes.

• ÉVOLUTION DES COMPOSANTES DE LA DETTE COMMUNAUTAIRE

ÉVOLUTION DE 2006 À 2017 DES COMPOSANTES DE LA DETTE COMMUNAUTAIRE AU 31/12 (EN MILLIONS D'EUROS)

En millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dettes communautaires à long terme	2.888,5	2.888,4	2.888,0	3.364,3	4.104,5	4.370,6	4.622,7	4.904,0	5.124,6	5.489,9	6.133,1	6.407,0
Dettes communautaires à court terme	46,4	52,9	70,9	-47,0	23,9	18,7	-38,9	-66,9	12,5	-28,4	-367,3	-297,5
Dettes communautaires détenues par le Fonds Écureuil	72,8	75,7	79,2	81,0	81,7	83,0	84,4	85,1	128,0	128,2	128,5	128,6
Dettes communautaires consolidées totales	2.862,1	2.865,6	2.879,7	3.236,3	4.046,7	4.306,3	4.499,4	4.751,9	5.009,1	5.333,3	5.637,3	5.980,9

Note(s) :

Calcul(s) : dette communautaire consolidée totale = dette communautaire à long terme + dette communautaire à court terme - dette communautaire détenue par le Fonds Écureuil.

La dette communautaire consolidée atteint, en 2017, près de 6 milliards d'euros, soit une augmentation de 6,1% par rapport à l'année 2016 (+343,6 millions d'euros). Cette dette communautaire est en constante augmentation depuis la crise bancaire et financière des années 2007/2008. Elle a augmenté de 84,8% depuis 2009.

►
Source(s) :
• MFVB –
Direction du
Budget et des
Finances –
Rapport sur la
dette 2017

2. EMPLOI PUBLIC ET NON MARCHAND

Ce chapitre présente l'emploi public en Fédération Wallonie-Bruxelles à travers ses différentes composantes.

Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte, en 2017, 6.158 personnes. Il est organisé autour de six grandes entités, à savoir :

- le Secrétariat Général (1.039 personnes) ;
- l'Administration générale de l'Enseignement (1.344 personnes) ;
- l'Administration générale des Maisons de Justice (709 personnes) ;
- l'Administration générale du Sport (610 personnes) ;
- l'Administration générale de la Culture (586 personnes) ;
- l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse (1.870 personnes).

À noter qu'à partir de 2015, l'organigramme du Ministère a été modifié. Les principales modifications portent notamment sur la création d'une nouvelle Administration générale des Maisons de Justice, la fusion des deux Administrations générales ayant pour matière l'enseignement, l'intégration de l'ancienne Administration générale des Infrastructures au Secrétariat général et l'intégration du Service général de l'Audiovisuel et des Médias au sein de l'Administration générale de la Culture.

Le personnel attaché au service de simplification administrative de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (eWBS)¹ s'élève, pour sa part, à un peu plus de 30 personnes.

À ces entités, s'ajoutent d'autres structures telles que les organes législatifs, les organismes d'intérêt public (OIP) ou encore les organismes publics autonomes. Ces structures comptabilisent un effectif physique d'un peu moins de 9.800 personnes. Au total, l'emploi public hors enseignants représente ainsi un peu moins de 16.000 personnes.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles rémunère également les enseignants et le personnel de l'enseignement hors universités, soit 131.000 personnes auxquelles s'ajoute le personnel des universités (19.000 personnes). Ensemble, l'effectif du personnel administratif et des enseignants (y compris les universités) représente plus de 165.000 personnes.

Enfin, le secteur non marchand regroupe différents domaines d'activités où le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles alloue, selon ses compétences, des subventions destinées à financer l'emploi des organismes associatifs. L'effectif physique subventionné partiellement ou totalement par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les secteurs du non marchand (hors ONE ou organismes reconnus/agrérés par l'ONE) s'élève, en 2016, à 17.884 travailleurs.

[1] Service de simplification administrative, créé en 2013, commun au Secrétariat général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au Secrétariat général du Service Public de Wallonie.

A) EMPLOI PUBLIC (HORS ENSEIGNANTS)

1. L'EMPLOI PUBLIC (HORS ENSEIGNANTS) PAR ENTITÉ

La Fédération Wallonie-Bruxelles, outre son Ministère, possède un certain nombre de structures indépendantes dotées d'une personnalité juridique propre (dont une série d'organismes d'intérêt public). L'analyse réalisée ci-après couvre le périmètre suivant :

- le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : assemblée législative de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance) : organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère, au soutien à la parentalité et à l'accueil de l'enfant ;
- le Centre Hospitalier Universitaire de Liège [CHU de Liège] : il a pour mission d'offrir des soins généraux et des soins spécialisés et complexes, de développer la recherche clinique, de mettre au point de nouvelles techniques médicales et d'assurer la formation et le perfectionnement des professionnels de la santé ;
- l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication de la Communauté française [ETNIC] : elle assure un support informatique, téléphonique et statistique à tous les services publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- l'Institut de Formation en cours de Carrière [IFC] : il a pour mission d'organiser des formations, en cours de carrière et de garantir la cohérence des formations avec le décret « missions »² ;
- l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur [ARES], fédération des établissements d'enseignement supérieur en Communauté française : elle est chargée de garantir l'exercice des différentes missions d'enseignement supérieur, de recherche et de service à la collectivité ainsi que de susciter des collaborations entre les établissements ;
- la Radio Télévision Belge Francophone [RTBF], entreprise publique autonome à caractère culturel : sa principale mission est d'assurer le service public de radio et de télévision de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le Conseil supérieur de l'audiovisuel [CSA], autorité administrative indépendante de la Fédération Wallonie-Bruxelles : il est chargé de la régulation du secteur de l'audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Wallonie-Bruxelles International [WBI] : agence chargée des relations internationales Wallonie-Bruxelles. Avec le Ministère, elle gère certains services décentralisés de celui-ci actifs en matière culturelle au plan international. Cette institution est commune avec la Région wallonne ;
- l'École d'Administration Publique Wallonie-Bruxelles [EAP], organisme d'intérêt public placé sous la tutelle des gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles : cet organisme a pour mission la formation initiale, la formation de carrière et la formation continue transversale du personnel des Services des Gouvernements et des Organismes d'intérêt public. Elle gère également la formation en vue de l'obtention du Certificat de management public et la formation continue des agents des pouvoirs locaux pour les fonctions de management.

Note[s] :

- Étant donné qu'eWBS est un service commun au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au Service public de Wallonie, le total comporte un double comptage. En effet, les chiffres du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles comptabilisent également une partie des agents d'eWBS.
- Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : les statistiques concernent les agents du Parlement (Personnel statutaire et contractuel du Parlement - Personnel de la Présidence)

[2] Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PHYSIQUES PAR ENTITÉ

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PHYSIQUES PAR ENTITÉ AU 30/06 DE 2014 À 2017

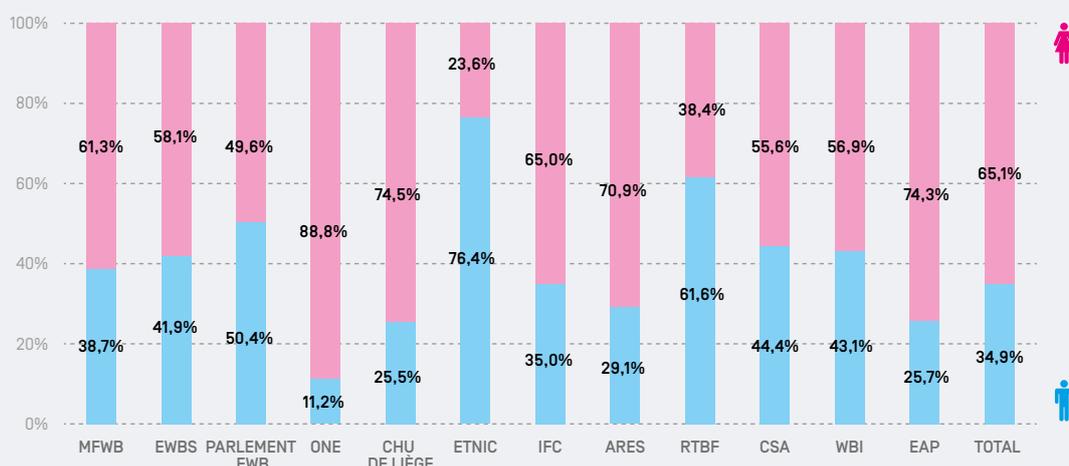
Entité	2014	2015	2016	2017
MFWB	5.294	6.000	5.958	6.158
eWBS	36	37	35	31
Parlement FWB	131	125	128	129
ONE	1.561	1.576	1.611	1.628
CHU de Liège	4.911	5.113	5.272	5.423
ETNIC	171	183	199	229
IFC	18	18	23	20
ARES	32	33	43	55
RTBF ³	2.053	2.035	1.986	1.962
CSA	29	30	27	36
WBI	287	276	271	276
EAP	18	29	35	35
Total	14.541	15.455	15.588	15.982

L'emploi public total (hors enseignants) en Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève, au 30/06/2017, à 15.982 personnes (soit une augmentation de 9,9% par rapport à 2014). C'est le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a l'effectif le plus important (38,5% de l'effectif total), suivi du CHU de Liège (33,9% de l'effectif total). À elles seules, ces deux entités représentent plus de 70% de l'effectif total. À l'inverse, six entités représentent moins de 1% de l'effectif total. Il s'agit du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (129 personnes, soit 0,8% de l'effectif total), de l'ARES (55 personnes, soit 0,3% de l'effectif total), du CSA (36 personnes, soit 0,2% de l'effectif total), de l'EAP (35 personnes, soit 0,2% de l'effectif total), de eWBS (31 personnes, soit 0,2% de l'effectif total) et de l'IFC (20 personnes, soit 0,1% de l'effectif total).

L'évolution sur ces 4 dernières années montre une augmentation constante des effectifs de certaines institutions. C'est le cas de l'ONE, du CHU de Liège, de l'ETNIC, de l'ARES et de l'EAP. A contrario, certaines institutions ont vu leur effectif diminuer. C'est le cas, entre autres, de la RTBF [-4,4%] ou encore de WBI [-3,8%].

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PHYSIQUES PAR ENTITÉ ET PAR SEXE

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PHYSIQUES PAR ENTITÉ ET PAR SEXE AU 30/06/2017



Source(s) :

- MFWB
- eWBS
- Parlement de la FWB
- ONE
- CHU de Liège
- ETNIC
- IFC
- ARES
- RTBF
- CSA
- WBI
- EAP

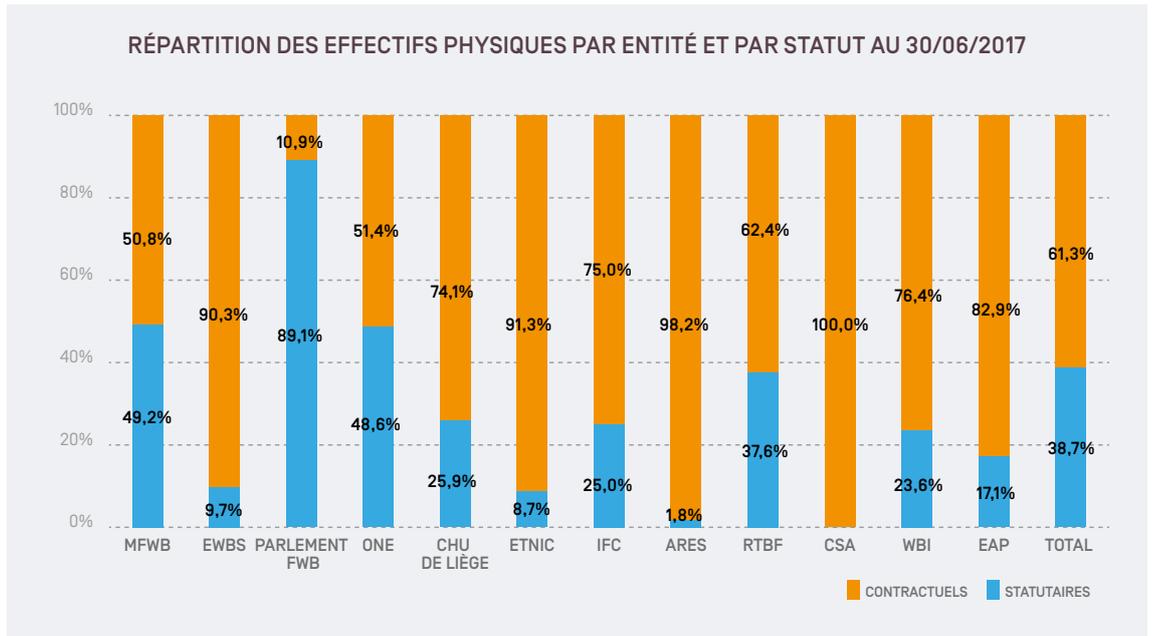
Source(s) :

- MFWB
- eWBS
- Parlement de la FWB
- ONE
- CHU de Liège
- ETNIC
- IFC
- ARES
- RTBF
- CSA
- WBI
- EAP

[3] Les données portent sur les effectifs payés.

Globalement, la répartition par sexe montre que les hommes représentent 34,9% de l'effectif total (pour 35,1% au 30/06/2016). En fonction de l'entité concernée, la répartition diffère. En effet, certaines entités comme l'ETNIC ou encore la RTBF ont un effectif majoritairement masculin avec respectivement 76,4% et 61,6% d'hommes. Par contre, d'autres organismes sont composés en grande majorité de femmes. C'est le cas, entre autres, de l'ONE [88,8% de femmes], de l'EAP [74,3%] ou encore du CHU de Liège [74,5%]. Enfin, certaines structures ont un effectif relativement équilibré en ce qui concerne la répartition hommes/femmes. C'est le cas du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du CSA ou encore de WBI.

• RÉPARTITION DES EFFECTIFS PHYSIQUES PAR ENTITÉ ET PAR STATUT



La répartition par statut montre que, globalement, les contractuels sont les plus nombreux avec 61,3% de l'effectif total (pour 62,1% au 30/06/2016). De nouveau, il existe des différences en fonction des entités concernées. Si le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles présente un effectif composé à 89,1% de statutaires, d'autres ont un effectif essentiellement composé de contractuels. C'est le cas du CSA [100% de contractuels], de l'ARES [98,2% de contractuels] ou encore de l'ETNIC [91,3% de contractuels]. Par contre, d'autres institutions ont une répartition plus équilibrée (le Ministère avec 49,2% de statutaires ou encore l'ONE avec 48,6% de statutaires).

• RÉPARTITION DES EFFECTIFS PHYSIQUES PAR ENTITÉ ET PAR NIVEAU

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PHYSIQUES EN POURCENTAGE PAR ENTITÉ ET PAR NIVEAU AU 30/06/2017

	MFWB	eWBS	ONE	ETNIC	IFC	ARES	CSA	WBI	EAP		CHU de Liège	RTBF	Parlement FWB
Niveau 1 / Niveau A Enseignement universitaire ou non universitaire de type long (licence/master)	21,7	80,6	7,1	69,9	50,0	69,1	77,8	49,6	57,1	Niveau 1 / Niveau A Enseignement universitaire ou non universitaire de type long (licence/master)	21,5	49,3	27,1
Niveau 2+ / Niveau B Enseignement non universitaire de type court et enseignement de 1 ^{er} cycle (candidature/graduat/baccalauréat)	38,4	16,1	66,7	27,9	40,0	25,5	2,8	9,1	20,0	Niveau 2 / Niveau B Enseignement non universitaire de type court et enseignement de 1 ^{er} cycle (candidature/graduat/baccalauréat) ou enseignement secondaire supérieur	61,1	47,2	48,1
Niveau 2 / Niveau C Enseignement secondaire supérieur	21,4	3,2	12,0	0,4	5,0	3,6	16,7	27,2	11,4	Niveau 3 / Niveau C Enseignement secondaire inférieur	8,7	3,2	24,8
Niveau 3 / Niveau D Pas de diplôme requis	18,6	-	14,2	1,7	5,0	1,8	2,8	14,1	11,4	Niveau 4 / Niveau C Enseignement primaire ou pas de diplôme	8,7	0,2	

Note[s] :

Les emplois dans la fonction publique sont hiérarchisés en fonction de niveaux qui correspondent chacun à un niveau de diplôme. Étant donné que les structures analysées ont de légères différences dans leur classification, le tableau présente les données selon deux regroupements différents à savoir :

- 1- Pour le MFWB, eWBS, l'ONE, l'ETNIC, l'IFC, l'ARES, le CSA, le WBI et l'EAP, les niveaux sont les suivants :
 - niveau 1/niveau A : enseignement universitaire ou non universitaire de type long (licence/master) ;
 - niveau 2+/niveau B : enseignement non universitaire de type court et enseignement de 1^{er} cycle (candidature/graduat/baccalauréat) ;
 - niveau 2/niveau C : enseignement secondaire supérieur ;
 - niveau 3/niveau D : pas de diplôme requis.
- 2- Pour le CHU de Liège et la RTBF, les niveaux sont les suivants :
 - niveau 1 : enseignement universitaire ou non universitaire de type long (licence/master) ;
 - niveau 2 : enseignement non universitaire de type court et enseignement de 1^{er} cycle (candidature/graduat/baccalauréat) ou enseignement secondaire supérieur
 - niveau 3 : enseignement secondaire inférieur
 - niveau 4 : enseignement primaire ou pas de diplôme

Pour le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le niveau A correspond au niveau 1, le niveau B au niveau 2 et le niveau C au niveau 3 et 4 du CHU de Liège et de la RTBF.



Source[s] :

- MFWB
- eWBS
- Parlement de la FWB
- ONE
- CHU de Liège
- ETNIC
- IFC
- ARES
- RTBF
- CSA
- WBI
- EAP

L'analyse des niveaux montre des structures très différentes en fonction de l'entité concernée. En effet, certaines institutions présentent un effectif composé majoritairement de personnes de niveau universitaire ou non universitaire de type long. C'est le cas de l'eWBS [80,6% de l'effectif], de l'ETNIC [69,9%], du CSA [77,8%], de l'ARES [69,1%] et de l'EAP [57,1%]. À l'inverse, certaines institutions ont un effectif majoritairement composé dans les niveaux intermédiaires. C'est le cas de l'ONE qui présente un effectif composé à 66,7% de personnes de niveau 2+, du CHU de Liège dont 61,1% sont de niveau 2 et du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles [41,8% de niveau B]. Enfin, quelle que soit l'entité, le niveau nécessitant tout au plus un diplôme du primaire est le niveau ayant le plus faible effectif. Ainsi, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est l'entité où cette catégorie est la plus présente [24,8%], suivie par le MFWB [18,6%], par l'ONE avec 14,2% et par le WBI avec 14,1% de son effectif. La RTBF est quant à elle majoritairement partagée entre des effectifs de niveau 1 [49,3%] et de niveau 2 [47,2%].

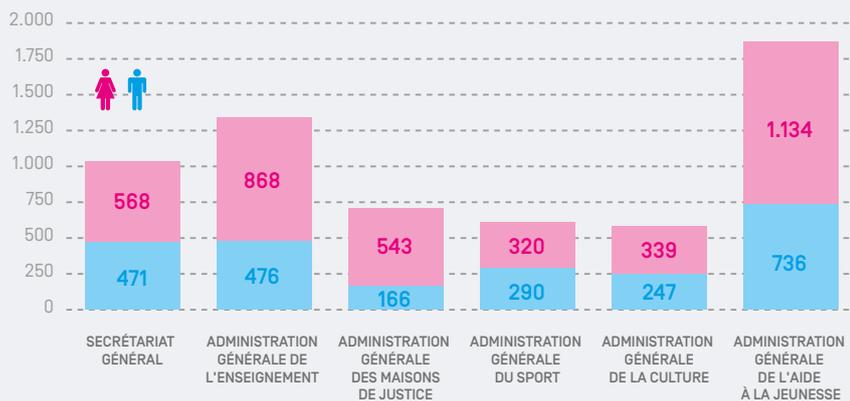
2. MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Note[s] :

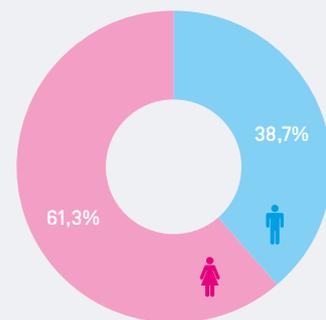
- Les emplois dans la fonction publique sont hiérarchisés en fonction de niveaux qui correspondent chacun à un niveau de diplôme :
 - Niveau 1 : enseignement universitaire ou non universitaire de type long (licence/master) ;
 - Niveau 2+ : enseignement non universitaire de type court et enseignement de 1^{er} cycle (candidature/graduat/baccalauréat) ;
 - Niveau 2 : enseignement secondaire supérieur ;
 - Niveau 3 : pas de diplôme requis.
- La situation présentée ci-dessous est la situation au 30/06/2017. Elle tient donc compte des modifications de l'organigramme intervenues en 2015 et notamment de l'arrivée des Maisons de Justice au sein du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Les effectifs des personnels de l'enseignement en tant que tels (enseignants, directeurs...) ne sont pas repris dans le graphique présenté ci-dessous. Cet effectif fait l'objet d'une analyse spécifique à la fin de ce chapitre.

EFFECTIFS PHYSIQUES DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PHYSIQUES DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PAR ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PAR SEXE AU 30/06/2017



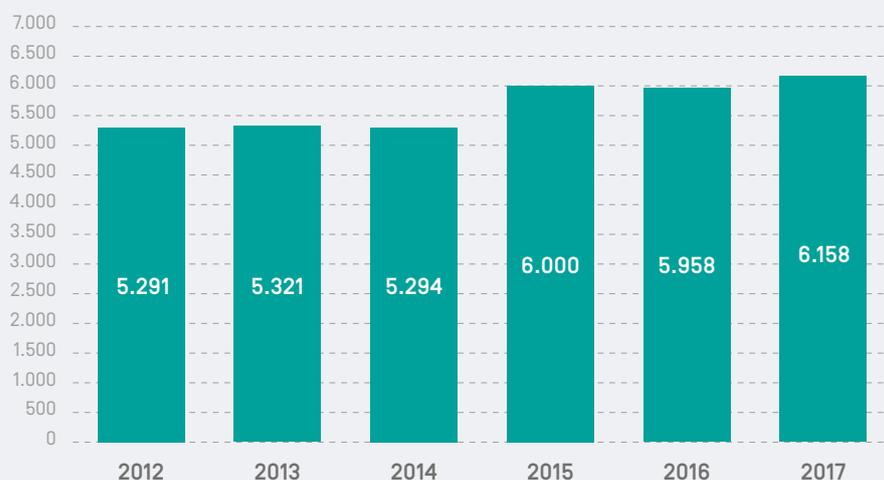
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PHYSIQUES DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PAR SEXE AU 30/06/2017



Source[s] :

- MFWB – Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PHYSIQUES DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES AU 30/06 DE 2012 À 2017



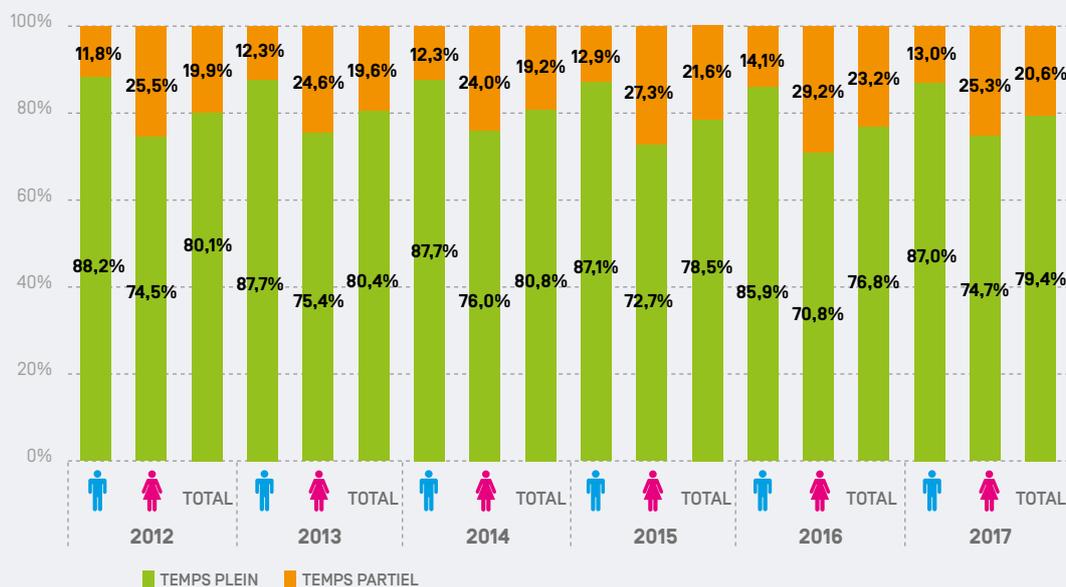
L'effectif physique du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève au 30 juin 2017 à 6.158 personnes. C'est l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse qui a l'effectif le plus important (1.870 personnes, soit 30,4% de l'effectif total), suivie de l'Administration générale de l'Enseignement (hors enseignants) avec 21,8% de l'effectif total et du Secrétariat général avec 16,9%. Les trois autres Administrations générales ont un effectif oscillant entre 586 personnes et 709 personnes.

La répartition par sexe montre que les femmes représentent 61,3% de l'effectif total du Ministère (en légère hausse par rapport à 2016). Au sein du Ministère, c'est l'Administration générale des Maisons de Justice qui a l'effectif féminin le plus élevé avec 76,6% de femmes. À l'inverse, c'est l'Administration générale du Sport qui a la répartition par sexe la plus équilibrée avec 52,5% de femmes et le Secrétariat général avec 54,7% de femmes.

L'évolution sur ces 6 dernières années montre une augmentation globale de 16,4%, due principalement à la sixième réforme de l'État et plus précisément à l'arrivée des Maisons de Justice au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2015. Après une légère diminution entre 2015 et 2016, l'effectif total du Ministère a de nouveau augmenté en 2017 (+200 personnes). Ces augmentations ont principalement eu lieu à l'Administration générale de l'Enseignement (+6,5%), à l'Aide à la Jeunesse (+4,4%) et au Secrétariat général (+3,1%).

• EFFECTIFS PHYSIQUES DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PAR RÉGIME DE TEMPS DE TRAVAIL

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PHYSIQUES DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PAR RÉGIME DE TEMPS DE TRAVAIL ET PAR SEXE AU 30/06 DE 2012 À 2017



Note(s) :

Mode de lecture : en 2017, 74,7% des femmes travaillent à temps plein pour 87,0% des hommes.



Source(s) :

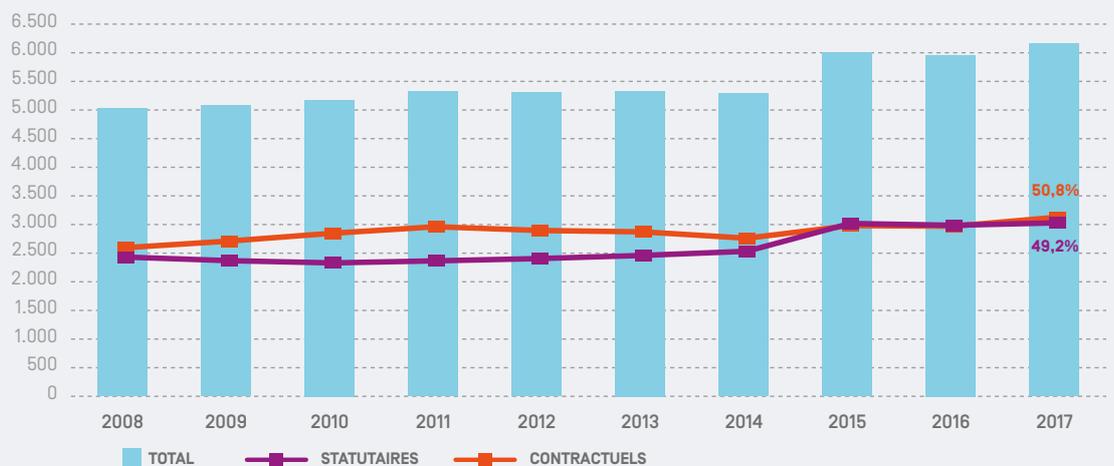
• MFWB – Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines

Le régime de travail à temps plein est majoritaire au sein du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec 79,4% de l'effectif total (pour 76,8% en 2016). Le temps partiel représente ainsi un peu plus de 20% et retrouve un niveau similaire à celui observé avant 2015. Ce mouvement s'explique à la fois par une diminution du nombre de personnes à temps partiel et une augmentation du nombre de personnes à temps plein, et ce quel que soit le sexe.

Comme pour les années précédentes, le régime de temps partiel est majoritairement féminin. En effet, près de 75% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Cette proportion varie peu d'année en année. À noter que le temps partiel peut être soit fixé à l'engagement, soit sous forme d'interruption partielle de la carrière.

- **ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PHYSIQUES DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PAR STATUT**

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PHYSIQUES DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PAR STATUT AU 30/06 DE 2008 À 2017



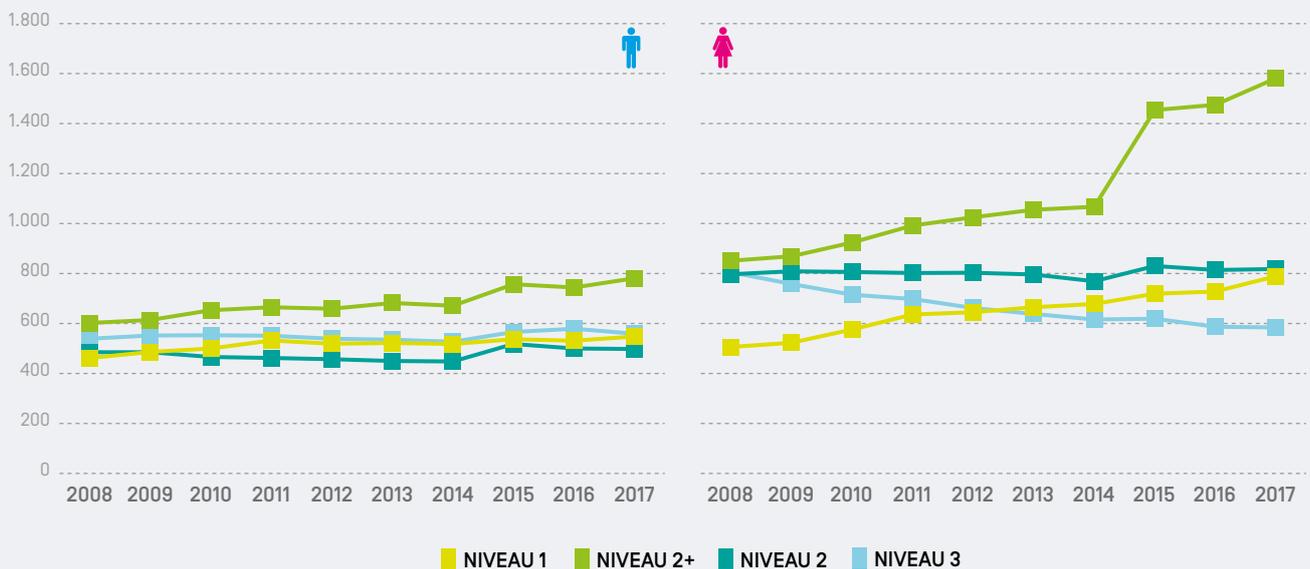
L'effectif du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a augmenté de 2008 à 2017, passant de 5.028 personnes à 6.158 personnes. La principale raison de cette augmentation est l'arrivée des Maisons de Justice en 2015 suite à la sixième réforme de l'État.

Au niveau des statuts, un resserrement s'observe depuis 2012 où l'écart entre le nombre de statutaires et le nombre de contractuels s'est réduit progressivement d'année en année. Ainsi, depuis 2015, les effectifs physiques se répartissent plus ou moins de manière égale entre statutaires (49,2%) et contractuels (50,8%).

► Source(s) :
• MFWB – Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines

• **ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PHYSIQUES DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PAR NIVEAU ET PAR SEXE**

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PHYSIQUES DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
PAR NIVEAU ET PAR SEXE AU 30/06 DE 2008 À 2017



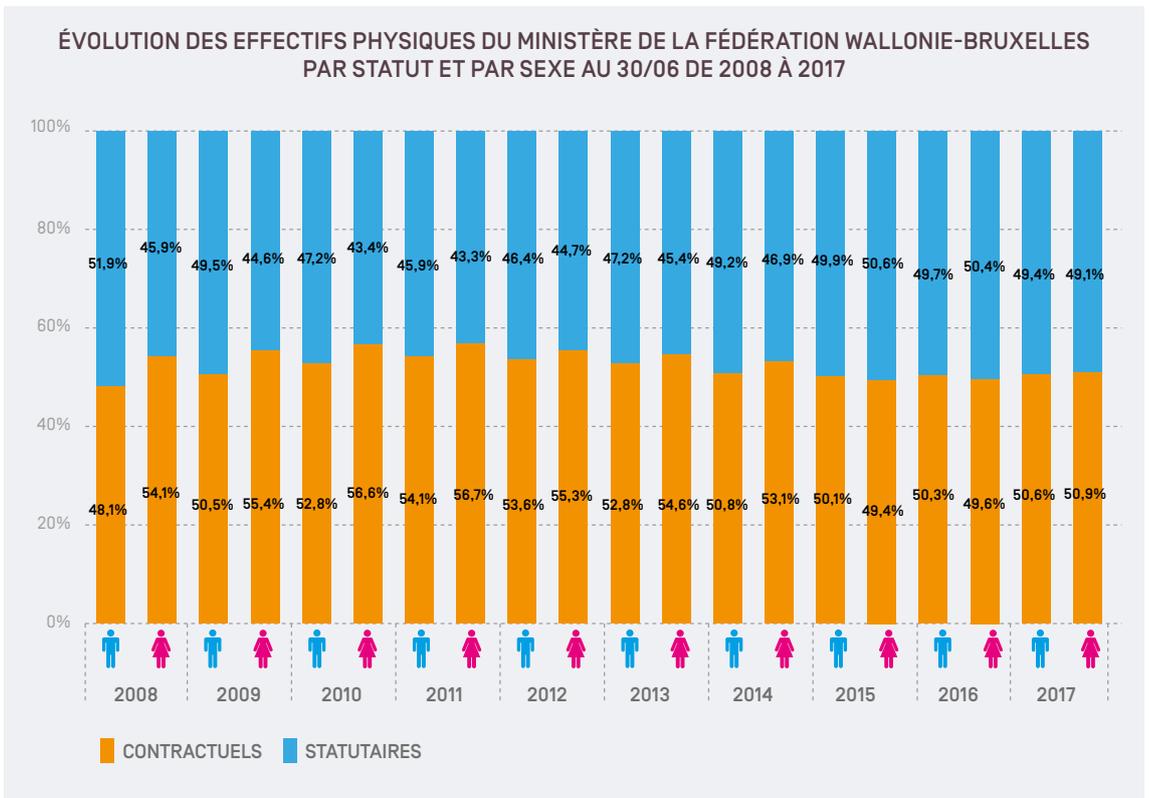
La répartition des effectifs par statut montre que chez les hommes un tiers du personnel est de niveau 2+, les 2/3 restants se répartissant de manière relativement équilibrée dans les autres niveaux. Pour les femmes, le niveau 2+ est également prépondérant avec près de 42% des effectifs. Par contre, le niveau 3 ne représente que 15,9%.

L'analyse de l'évolution des effectifs montre des tendances semblables depuis 2015 [soit depuis l'intégration des Maisons de Justice où le niveau 2+ représente 75,1% de l'effectif féminin au 30/06/2017]. Chez les hommes, les évolutions sont peu importantes avec une légère augmentation des niveaux 1 et 2+, contrebalancées par une légère diminution des deux autres niveaux. Chez les femmes, les tendances sont plus marquées, avec une augmentation constante du niveau 2+ et du niveau 1 ainsi qu'une diminution du niveau 3 dont l'effectif est passé de 805 femmes au 30 juin 2008 à 584 femmes au 30 juin 2017.

▲ **Source(s) :**
• MFWB – Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines

• **ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PHYSIQUES DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PAR STATUT ET PAR SEXE**

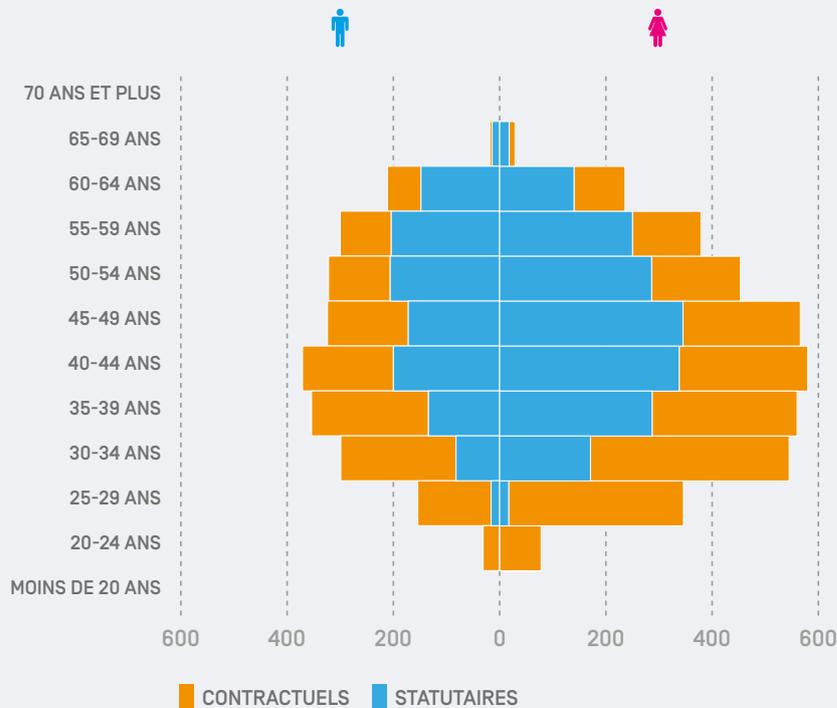
► **Source(s) :**
 • MFWB – Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines



Depuis 2015, où le nombre de femmes statutaires avait augmenté (suite notamment à l'intégration des Maisons de Justice), il y a peu de changements dans la répartition des effectifs physiques par statut et par sexe. Tant chez les hommes que chez les femmes, le nombre de contractuels est légèrement supérieur au nombre de statutaires (50,6% de contractuels hommes et 50,9% de contractuels femmes).

• **PYRAMIDE DES ÂGES DES EFFECTIFS PHYSIQUES DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PAR STATUT**

PYRAMIDE DES ÂGES DES EFFECTIFS PHYSIQUES DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PAR STATUT ET PAR SEXE AU 30/06/2017



Source(s) :

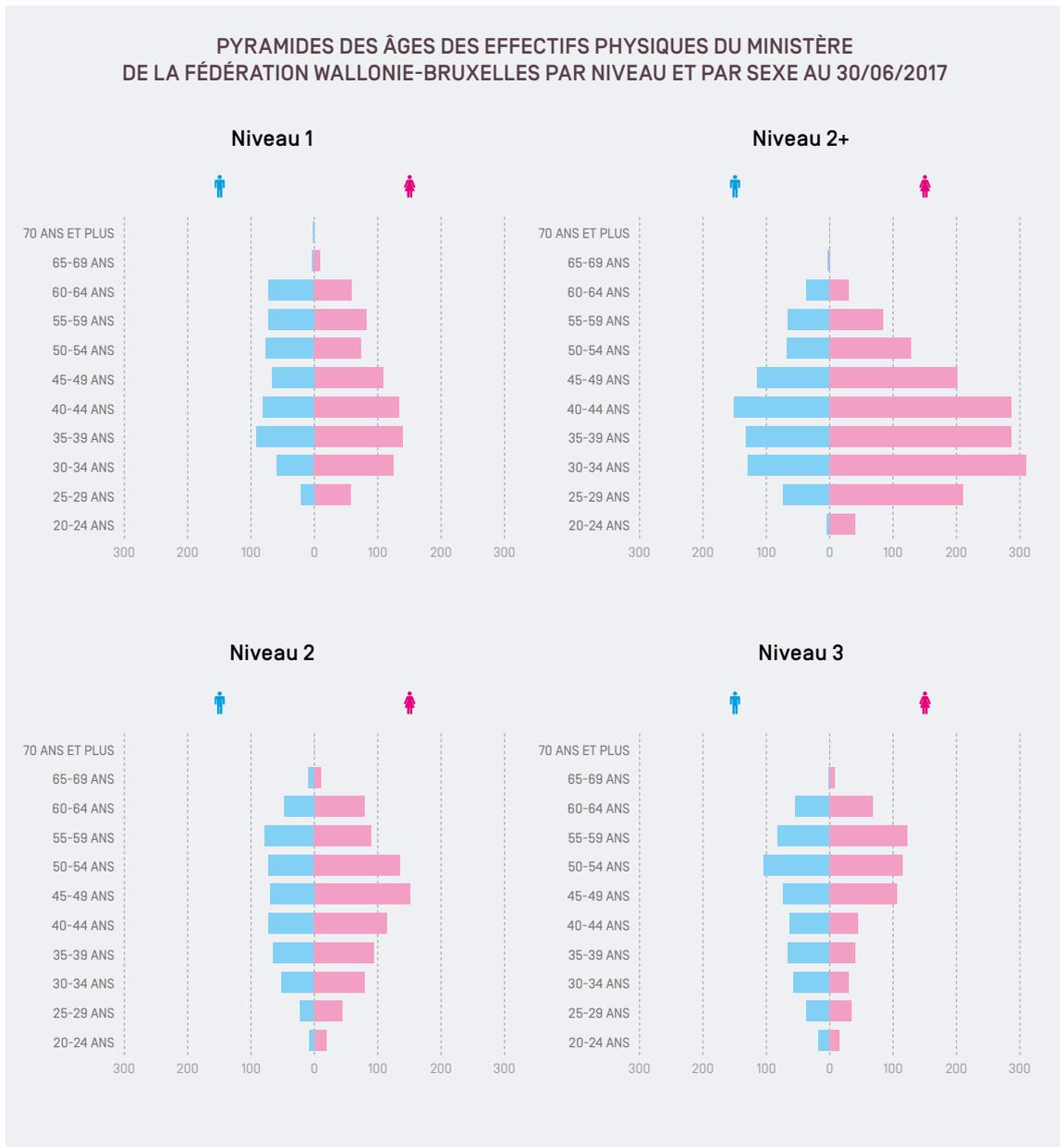
- MFWB – Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines

Globalement, la proportion de statutaires par rapport aux contractuels augmente avec l'âge et ce quel que soit le sexe. Chez les femmes, les statutaires deviennent plus nombreuses que les contractuelles à partir de la tranche d'âge des 35-39 ans. Chez les hommes, ce basculement se fait un peu plus tard, à partir de la tranche d'âge des 40-44 ans.

Tant chez les hommes que chez les femmes, ce sont les 40-44 ans qui sont les plus nombreux. Ils représentent un peu plus de 15% des effectifs physiques. La pyramide des âges des femmes présente un profil légèrement plus jeune puisque les plus de 50 ans représentent 29,1% de l'effectif féminin pour 35,8% de l'effectif masculin. A contrario, les moins de 40 ans représentent 40,5% de l'effectif féminin pour 35,1% de l'effectif masculin.

• **PYRAMIDES DES ÂGES DES EFFECTIFS PHYSIQUES DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PAR NIVEAU ET PAR SEXE**

► **Source(s) :**
 • MFWB – Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines



Les pyramides des âges des niveaux 1 et 2+ montrent des profils plus jeunes que les deux autres niveaux. En effet, pour le niveau 1, c'est la tranche d'âge des 35-39 ans qui est la plus importante. Elle représente 16,6% de l'effectif masculin et 17,6% de l'effectif féminin. Pour le niveau 2+, les femmes sont plus nombreuses dans la tranche des 30-34 ans (19,6% de l'effectif) tandis que pour les hommes c'est la tranche d'âge des 40-44 ans qui est prépondérante (19,5% de l'effectif masculin).

A l'inverse, pour les femmes de niveau 2, c'est la tranche d'âge des 45-49 ans qui est la plus importante alors que chez les hommes, ce sont les 55-59 ans. Enfin, pour le niveau 3, l'effectif augmente avec l'âge [jusqu'à 59 ans pour les femmes et jusqu'à 54 ans pour les hommes]. Chez les femmes, ce sont les 55-59 ans qui sont les plus nombreuses, alors que chez les hommes, ce sont les 50-54 ans.

• RÉPARTITION DU PERSONNEL DU SERVICE DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE EWBS

Le service de simplification administrative eWBS est un service commun à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est né de la fusion de deux services existants : le Commissariat Easi-Wal (Wallonie) et la Cellule de simplification administrative du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. eWBS est rattaché fonctionnellement au Secrétariat général du Service public de Wallonie et au Secrétariat général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

RÉPARTITIONS EN POURCENTAGE DES EFFECTIFS PHYSIQUES D'EWBS
PAR SEXE, STATUT, NIVEAU ET FONCTION AU 30/06, DE 2014 À 2017



Source(s) :
• eWBS

L'effectif physique de eWBS est composé au 30 juin 2017 de 31 personnes dont 58,1% de femmes. Il est en diminution par rapport aux années précédentes. L'analyse de la composition de cet effectif montre que :

- la majorité du personnel est composé de contractuels [90,3%] ;
- 80,6% de l'effectif est de niveau A, 16,1% de niveau B et 3,2% de niveau C. Ces proportions sont stables par rapport à 2016 ;
- la fonction d'analyste est au 30 juin 2017 la fonction la plus représentée avec 35,5% de l'effectif total [+4,1 points de pourcentage par rapport au 30 juin 2016]. Cette augmentation est contrebalancée par une diminution de la fonction de chef de projet [-8,1 points de pourcentage par rapport au 30 juin 2016].

B) ENSEIGNANTS ET PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

1. PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT HORS UNIVERSITÉS

• NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP) ET EFFECTIFS PHYSIQUES

NOMBRE D'ETP ET EFFECTIFS PHYSIQUES PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL EN JANVIER 2017

	Nombre d'Équivalents temps-plein							Effectifs physiques		
	Personnel rémunéré par la FWB TOTAL	Personnel rémunéré en activité dans les établissements	Personnel rémunéré absent des établissements					Personnel rémunéré par la FWB TOTAL	Personnel rémunéré en activité dans les établissements	Personnel non rémunéré (Interruption de carrière complète, disponibilité pour convenances personnelles...)
			TOTAL	Maladie longue, maternité, accident de travail, suspension...	Missions et détachements	Disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge	Disponibilité précédant la pension de retraite			
Personnel enseignant	94.845	89.518	5.327	2.194	842	261	2.030	106.750	103.242	2.381
Personnel de direction	3.330	2.942	389	105	181	4	99	3.380	3.039	145
Personnel auxiliaire d'éducation	6.269	5.963	306	157	33	4	112	6.991	6.778	123
Personnel paramédical, social et psychologique	2.698	2.607	90	68	3	2	17	3.324	3.261	70
Personnel administratif	3.339	3.272	66	53	5	8	1	3.997	3.951	66
Personnel d'inspection	92	91	1		1			101	100	1
Personnel des CPMS	1.620	1.553	67	46	7		13	1.953	1.902	45
Personnel ouvrier	4.212	4.046	166	164	2			5.137	4.992	285
TOTAL (sans doublons)	116.404	109.991	6.412	2.787	1.075	279	2.271	130.880	126.546	2.602

Note(s) :

- En ce qui concerne le personnel de direction et d'inspection, les chiffres ne prennent en compte que les membres du personnel nommés à titre définitif. Les directeurs, sous-directeurs et inspecteurs faisant fonction sont comptabilisés dans leur catégorie d'origine, c'est-à-dire, dans la grande majorité des cas, celle du personnel enseignant.
- Total (sans doublons) : le total sans double comptage s'applique aux effectifs physiques. Il ne comptabilise qu'une seule fois un membre du personnel qui aurait sa charge de travail répartie entre deux fonctions différentes.

En janvier 2017, l'Administration générale de l'Enseignement a rémunéré 130.880 membres du personnel, totalisant 116.404 équivalents temps-plein (ETP).

Ces ETP se répartissent de la manière suivante :

- 76,9% d'enseignants (y compris les directeurs, sous-directeurs et inspecteurs faisant fonction) en activité dans les établissements ;
- 17,6% de personnel en activité non affecté aux charges d'enseignement (direction, personnel auxiliaire d'éducation, personnel administratif...) ;
- 5,5% de personnel absent des établissements d'enseignement pour cause de mise en disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR), maladie de longue durée, missions...

Par ailleurs, 2.602 membres du personnel des établissements d'enseignement n'étaient en janvier 2017 pas rémunérés, pour cause principalement d'interruption de carrière complète ou de disponibilité pour convenances personnelles.

▲
Source(s) :
• MFWB - Administration générale de l'Enseignement ; Base de données : RL10 - application de gestion de la paie des enseignants
• Calcul(s) : Administration générale de l'Enseignement



Source(s) :
• MFWB - Administration générale de l'Enseignement ; Base de données : RL10 - application de gestion de la paie des enseignants
• Calcul(s) : Administration générale de l'Enseignement

NOMBRE D'ETP ET EFFECTIFS PHYSIQUES PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL PAR SEXE EN JANVIER 2017

HOMME	Nombre d'Équivalents temps-plein							Effectifs physiques		
	Personnel rémunéré par la FWB TOTAL	Personnel rémunéré en activité dans les établissements	Personnel rémunéré absent des établissements					Personnel rémunéré par la FWB TOTAL	Personnel rémunéré en activité dans les établissements	Personnel non rémunéré [Interruption de carrière complète, disponibilité pour convenances personnelles...]
			TOTAL	Maladie longue, maternité, accident de travail, suspension...	Missions et détachements	Disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge	Disponibilité précédant la pension de retraite			
Personnel enseignant	26.279	24.940	1.339	391	369	94	485	29.652	28.756	600
Personnel de direction	1.507	1.294	213	39	122	1	52	1.524	1.332	55
Personnel auxiliaire d'éducation	2.489	2.398	91	42	20	1	28	2.705	2.640	41
Personnel paramédical, social et psychologique	127	122	4	2	2	0	1	152	148	3
Personnel administratif	765	754	11	6	3	2		842	835	9
Personnel d'inspection	53	53	0					55	55	0
Personnel des CPMS	141	132	9	3	3		3	159	152	5
Personnel ouvrier	1.479	1.437	42	41	1			1.613	1.581	79
TOTAL [sans doubles comptages]	32.840	31.130	1.710	523	521	98	567	36.429	35.243	576

FEMME	Nombre d'Équivalents temps-plein							Effectifs physiques		
	Personnel rémunéré par la FWB TOTAL	Personnel rémunéré en activité dans les établissements	Personnel rémunéré absent des établissements					Personnel rémunéré par la FWB TOTAL	Personnel rémunéré en activité dans les établissements	Personnel non rémunéré [Interruption de carrière complète, disponibilité pour convenances personnelles...]
			TOTAL	Maladie longue, maternité, accident de travail, suspension...	Missions et détachements	Disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge	Disponibilité précédant la pension de retraite			
Personnel enseignant	68.566	64.578	3.988	1.804	473	166	1.545	77.098	74.486	1.781
Personnel de direction	1.823	1.648	176	66	59	3	47	1.856	1.707	90
Personnel auxiliaire d'éducation	3.780	3.565	215	115	13	3	84	4.286	4.138	82
Personnel paramédical, social et psychologique	2.571	2.485	86	67	1	2	16	3.172	3.113	67
Personnel administratif	2.574	2.519	55	47	2	6	1	3.155	3.116	57
Personnel d'inspection	38	37	1		1			46	45	1
Personnel des CPMS	1.479	1.421	58	43	4		11	1.794	1.750	40
Personnel ouvrier	2.732	2.608	124	123	1			3.524	3.411	206
TOTAL [sans doubles comptages]	83.564	78.861	4.703	2.264	554	180	1.704	94.451	91.303	2.026

Note(s) :

- En ce qui concerne le personnel de direction et d'inspection, les chiffres ne prennent en compte que les membres du personnel nommés à titre définitif. Les directeurs, sous-directeurs et inspecteurs faisant fonction sont comptabilisés dans leur catégorie d'origine, c'est-à-dire, dans la grande majorité des cas, celle du personnel enseignant.
- Total (sans doublons) : le total sans double comptage s'applique aux effectifs physiques. Il ne comptabilise qu'une seule fois un membre du personnel qui aurait sa charge de travail répartie entre deux fonctions différentes.

En janvier 2017, 71,8% des ETP rémunérés par l'Administration générale de l'enseignement sont de sexe féminin. Les femmes sont majoritaires dans toutes les catégories de personnel, à l'exception toutefois de l'Inspection qui compte 58,3% d'hommes. Le personnel paramédical, social et psychologique et le personnel des CPMS sont les catégories les plus féminisées, avec respectivement 95,3% et 91,3% de femmes dans leurs rangs.

Source(s) :

- MFWB – Administration générale de l'Enseignement ; Base de données : RL10 – application de gestion de la paie des enseignants
- Calcul(s) : Administration générale de l'Enseignement

- **ÉVOLUTION DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES DANS L'ENSEIGNEMENT EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN ET EFFECTIFS PHYSIQUES**

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ETP ET EFFECTIFS PHYSIQUES RÉMUNÉRÉS PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES DE 2007 À 2017

			2007	2009	2011	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2016-2017 [en %]	Variation 2007-2017 [en %]
Toutes catégories de personnel rémunéré	Nombre d'ETP	Total	112.643	113.662	114.976	116.147	116.174	116.260	116.597	116.404	-0,17	3,34
		En activité	103.043	104.558	105.740	107.049	107.978	108.910	109.640	109.991		
		Absent des établissements	9.600	9.104	9.236	9.098	8.196	7.351	6.957	6.412		
	Effectifs physiques	Total	125.905	126.884	128.666	130.077	130.247	130.445	130.697	130.880	0,14	3,95
		En activité	117.557	119.170	120.791	122.517	123.767	125.049	125.753	126.546		
Personnel enseignant rémunéré	Nombre d'ETP	Total	93.068	93.921	94.826	95.547	95.047	95.046	95.253	94.845	-0,43	1,91
		En activité	84.856	86.089	86.823	87.717	88.063	88.840	89.424	89.518		
		Absent des établissements	8.212	7.832	8.003	7.830	6.984	6.206	5.829	5.327		
	Effectifs physiques	Total	104.031	104.796	106.118	107.107	106.703	106.767	106.876	106.750	-0,12	2,61
		En activité	96.941	98.201	99.347	100.646	101.229	102.307	102.818	103.242		
Autres catégories de personnel rémunéré	Nombre d'ETP	Total	19.574	19.741	20.149	20.600	21.127	21.214	21.344	21.559	1,01	10,14
		En activité	18.187	18.469	18.916	19.332	19.914	20.070	20.216	20.474		
		Absent des établissements	1.387	1.272	1.233	1.268	1.212	1.144	1.128	1.085		
	Effectifs physiques	Total	21.874	22.088	22.548	22.970	23.544	23.678	23.821	24.130	1,30	10,31
		En activité	20.616	20.969	21.444	21.871	22.538	22.742	22.935	23.304		

Note(s) :

Absent des établissements : maladie, maternité, accident de travail, suspension, missions et détachements, disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge, disponibilité précédant la pension de retraite...

Globalement, de 2007 à 2017, le nombre d'ETP rémunéré a augmenté de 3,34%. Cette hausse est cependant plus marquée pour la catégorie de personnel « non-enseignant » (+10,14%) que pour le personnel enseignant (+1,91%).

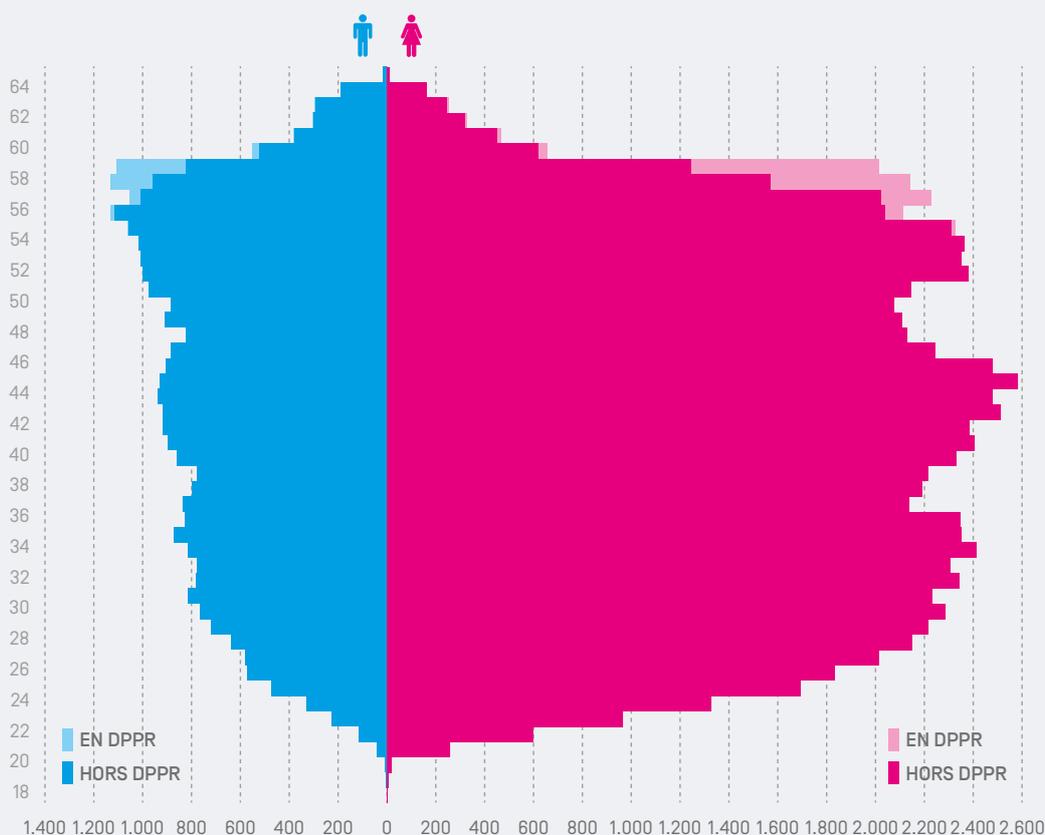
Entre 2016 et 2017, le nombre total d'ETP rémunérés a cependant diminué de 193 unités, soit -0,17%. Cette réduction s'explique par plusieurs facteurs concomitants :

- enseignants en activité : +94 ETP ; cette faible hausse s'explique principalement par l'augmentation de la population scolaire dans l'enseignement primaire et secondaire ordinaire ainsi que dans l'enseignement spécialisé qui compense une diminution du nombre d'élèves dans le maternel ordinaire, suite à une baisse des naissances entre 2010 et 2014¹ ;
- autres catégories de personnel en activité : +258 ETP ;
- personnel absent des établissements : -545 ETP ; cette diminution s'explique par l'évolution négative du nombre d'ETP bénéficiant d'une mise en disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR), en conséquence de la généralisation progressive du nouveau régime DPPR d'application depuis 2012.

Dans le même temps, les effectifs physiques totaux ont enregistré une croissance de 183 unités, soit +0,14%.

• PYRAMIDE DES ÂGES DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT HORS UNIVERSITÉS

PYRAMIDE DES ÂGES PAR SEXE DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT (EN ETP) RÉMUNÉRÉ PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, EN ACTIVITÉ OU NON, EN JANVIER 2017



Note(s) :

DPPR : disponibilité précédant la pension de retraite

En janvier 2017, parmi les 116.404 membres du personnel de l'enseignement (ETP) rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, toutes catégories confondues, 30,5% sont âgés de 18 à 35 ans, 41,0% ont entre 36 et 50 ans et 28,5% ont plus de 50 ans.



Source(s) :

- MFWB - Administration générale de l'Enseignement ; Base de données : RL10 - application de gestion de la paie des enseignants
- Calcul(s) : Administration générale de l'Enseignement

(1) Source : SPF Économie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium

La féminisation de la profession se poursuit puisque la population masculine est relativement plus âgée, la proportion d'hommes se préparant à quitter l'enseignement est donc importante, alors que la pyramide des âges est relativement équilibrée chez les femmes. L'âge médian global est de 42 ans, mais il s'élève à 44 ans chez les hommes contre 41 ans chez les femmes.

Dans la tranche d'âges 55-63 ans, 2.271 ETP sur un total de 19.540, soit 11,6%, bénéficient de manière irréversible d'une mise en disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR). Enfin, seule une petite minorité de membres du personnel (3.501 ETP) est toujours en activité entre 60 et 65 ans, en augmentation par rapport à janvier 2016 où le nombre d'ETP s'élevait à 3.210.

• LE PERSONNEL ENSEIGNANT EN ACTIVITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS

PERSONNEL ENSEIGNANT EN ACTIVITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS
PAR NIVEAU, PAR GENRE D'ENSEIGNEMENT ET PAR SEXE (EN JANVIER 2017)

Niveau	Genre	Nombre d'ETP en activité dans les établissements				Taux de féminisation	Âge médian		
		Hommes	Femmes	Total	%		Hommes	Femmes	Total
Maternel	Ordinaire	326	10.646	10.971	12,3	97,0	34	42	42
	Spécialisé	8	259	267	0,3	97,1	38	39	39
Primaire	Ordinaire	4.011	18.668	22.679	25,3	82,3	41	39	39
	Spécialisé	548	2.334	2.882	3,2	81,0	39	37	38
Secondaire	Ordinaire	13.727	23.469	37.196	41,6	63,1	44	41	42
	Spécialisé	2.078	2.978	5.056	5,6	58,9	44	40	42
Supérieur	Hautes écoles	1.839	3.259	5.099	5,7	63,9	47	46	46
	Écoles supérieures des Arts	619	328	947	1,1	34,7	50	49	50
Promotion sociale		1.159	1.632	2.791	3,1	58,5	48	48	47
Artistique secondaire à horaire réduit		625	1.004	1.629	1,8	61,6	47	47	47
TOTAL		24.939	64.578	89.518	100	72,1	44	41	42

ÉVOLUTION DU TAUX DE FÉMINISATION DES ENSEIGNANTS EN ACTIVITÉ (DE 2007 À 2017)

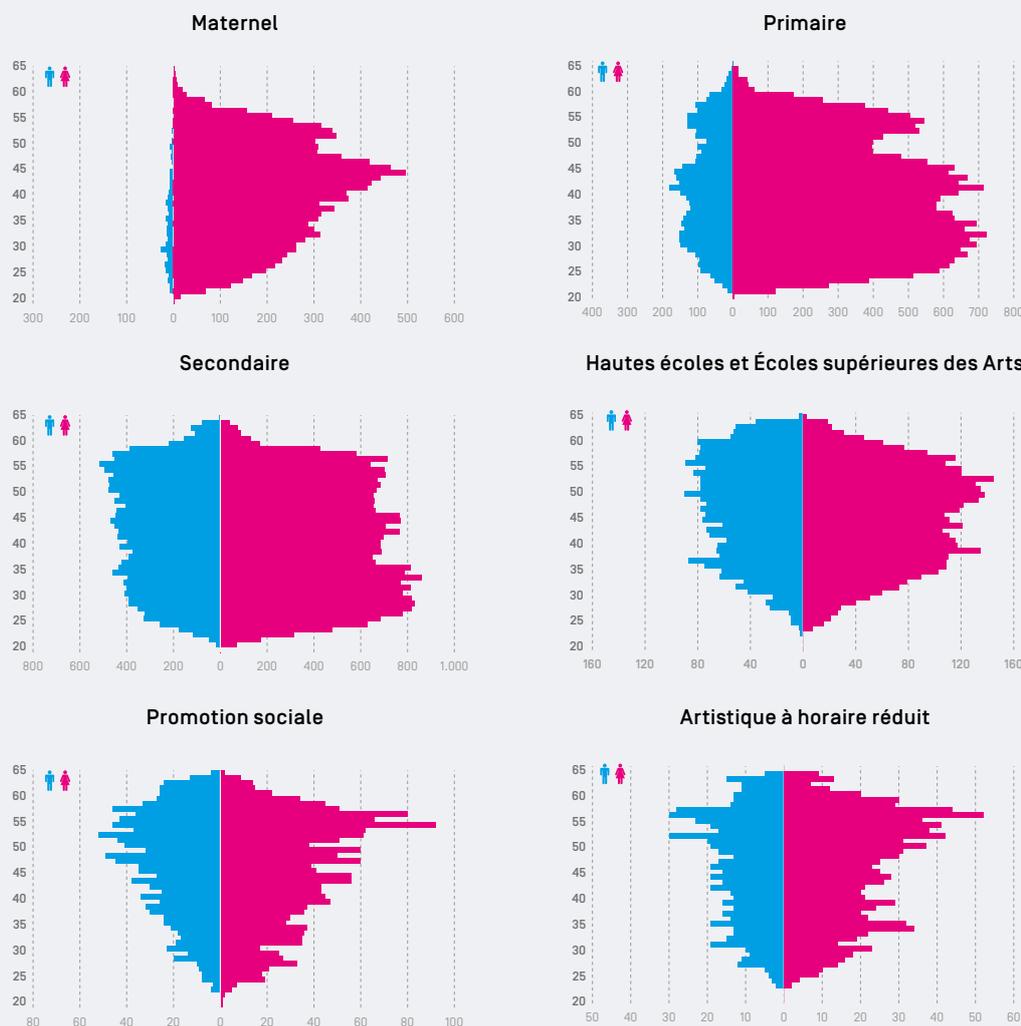
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tous niveaux (en %)	69,5	69,9	70,2	70,6	71,0	71,2	71,6	71,8	71,9	72,1	72,1

L'analyse du personnel enseignant en activité par niveau et genre d'enseignement montre que la majorité des effectifs se retrouve logiquement dans l'enseignement fondamental (maternel + primaire) et secondaire ordinaires avec respectivement 37,6% et 41,6% du total. Il est à noter également qu'en janvier 2017, 9,2% des enseignants travaillent dans l'enseignement spécialisé, tous niveaux confondus. La part du personnel du spécialisé est en constante augmentation : elle s'élevait à 7,9% en 2007 et à 8,6% en 2012. C'est la conséquence d'une hausse continue de la population scolaire fréquentant ce type d'enseignement, ainsi que d'un ensemble de mesures spécifiques visant à améliorer l'encadrement des élèves concernés.

Les femmes sont largement majoritaires au sein du corps enseignant, quel que soit le niveau ou genre d'enseignement, à l'exception toutefois des Écoles supérieures des Arts où elles totalisent 34,6% des enseignants de ce niveau. La féminisation de la profession s'est poursuivie en 2017 avec une légère augmentation de 0,06% par rapport à 2016 pour atteindre 72,1%. En 2007, ce taux était de 69,5%.

►
Source(s) :
• MFWB -
Administration
générale de
l'Enseignement ;
Base de données :
RL10 - application
de gestion de la paie
des enseignants
• Calcul(s) :
Administration
générale de
l'Enseignement

PYRAMIDES DES ÂGES DES ENSEIGNANTS (NOMBRE D'ETP) EN ACTIVITÉ,
PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT ET PAR SEXE (JANVIER 2017)



L'âge médian global des enseignants en activité s'élève à 42 ans en 2017, soit 1 an de plus qu'en 2016. Cependant, il y a une différence selon le sexe : l'âge médian des enseignantes est de 41 ans, alors qu'il atteint 44 ans chez leurs homologues masculins. Ce constat est à mettre en relation avec la féminisation croissante du corps enseignant, particulièrement au niveau de la tranche d'âges 20-35 ans.

Quel que soit le niveau considéré, le nombre d'enseignants toujours en activité à l'âge de 57 et 58 ans est en nette augmentation par rapport à 2016. Ce phénomène est la conséquence de l'entrée progressive dans le nouveau régime de fins de carrière (DPPR) qui, couplé aux réformes fédérales des pensions successives de 2012 et 2015, limite fortement les possibilités de départ avant 59 ans.

Le niveau primaire [ordinaire + spécialisé] se distingue par un effectif particulièrement jeune, avec une médiane à 39 ans en janvier 2017. La pyramide des âges a tendance à se vieillir dans l'enseignement maternel, ce qui explique la hausse de l'âge médian : 42 et 39 ans respectivement pour le maternel ordinaire et spécialisé, contre 38 et 36 en 2010. L'inverse se produit au niveau secondaire où la pyramide des âges tend à se rajeunir.

Dans l'enseignement supérieur, de promotion sociale et artistique secondaire à horaire réduit, le corps enseignant est nettement plus âgé, avec un âge médian en augmentation, dépassant systématiquement les 46 ans. Celui-ci atteint même 50 ans [contre 48 en 2010] dans les Écoles supérieures des Arts, ce qui signifie que la moitié des enseignants travaillant dans ces établissements a désormais plus de 49 ans.



Source(s) :

- MFWB - Administration générale de l'Enseignement ;
- Base de données : RL10 - application de gestion de la paie des enseignants
- Calcul(s) : Administration générale de l'Enseignement

2. PERSONNEL DES UNIVERSITÉS

Note[s] :

- Personnel pris en compte en application de l'Arrêté royal de juin 1978 sur la création des Conseils de recherche, selon une classification par catégorie de source de financement arrêtée par la Commission « Statistiques universitaires ».
- Catégories de personnel non prises en compte : personnel à charge des cliniques universitaires et des investissements immobiliers, élèves assistants et assistants volontaires, et les postes vacants.
- Les informations qui ont servi de base à l'élaboration de ces statistiques ne permettent pas de distinguer les membres du personnel exerçant des fonctions dans plusieurs institutions. Dès lors, l'addition des statistiques en nombre de personnes des différentes institutions conduit à une surestimation au niveau de l'ensemble du secteur.
- Par personnel de cadre, il faut entendre le personnel rémunéré à charge de l'allocation de fonctionnement, du patrimoine non affecté et du budget social. Le personnel hors cadre comprend le personnel rémunéré par des ressources extérieures (contrats de recherche, mandataires et boursiers F.R.S.-FNRS, FRESH et FRIA) et du personnel rémunéré par des revenus propres de l'institution.

• PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP) PAR CATÉGORIE

ÉVOLUTION DU PERSONNEL DES UNIVERSITÉS EN ETP PAR CATÉGORIE AU 1^{er} FÉVRIER DE 2011 À 2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016 en %	Évolution de 2011 à 2016 en %
Personnel de cadre								
Personnel académique	2.045	2.101	2.096	2.144	2.213	2.233	16,6	9,2
Personnel scientifique	2.103	2.155	2.210	2.214	1.572	1.674	12,4	-20,4
<i>dont</i> : - <i>permanent</i>	529	483	539	558	384	466	3,5	-11,9
- <i>temporaire</i>	1.574	1.672	1.670	1.656	1.188	1.208	9,0	-23,3
Personnel administratif, technique et ouvrier	4.235	4.331	4.490	4.427	4.422	4.383	32,6	3,5
Total cadre	8.383	8.587	8.796	8.785	8.206	8.290	61,6	-1,1
Personnel hors cadre								
Personnel académique et scientifique sous contrat	2.586	2.536	2.388	2.242	2.229	2.050	15,2	-20,7
Boursiers de doctorat et de post-doctorat	2.471	2.460	2.631	2.726	2.259	2.091	15,5	-15,4
Personnel technique et assimilé	619	591	542	517	477	427	3,2	-31,0
Autres catégories de personnel	641	644	635	632	613	590	4,4	-8,0
Total hors cadre	6.317	6.230	6.195	6.117	5.578	5.158	38,4	-18,3
Total général	14.700	14.817	14.991	14.902	13.785	13.448	100,0	-8,5

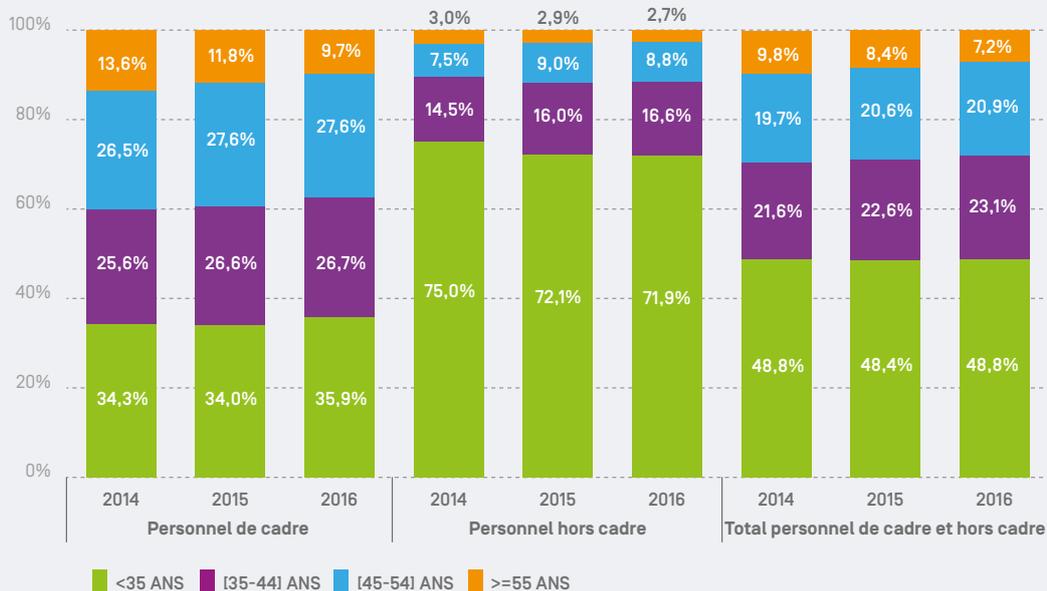
L'effectif total des universités s'élevait au 1^{er} février 2016 à 13.448 ETP, soit en diminution de 8,5% depuis le 1^{er} février 2011 [-1.252 ETP]. Cet effectif est composé de 61,6% de personnel de cadre (dont la moitié est du personnel administratif, technique et ouvrier). Le personnel hors cadre se compose majoritairement de boursiers de doctorat et de post-doctorat (15,5% de l'effectif total et 40,5% du personnel hors cadre) ainsi que du personnel académique et scientifique sous contrat (15,2% de l'effectif total et 39,7% du personnel hors cadre). Globalement, 59,8% du personnel est dédié à l'enseignement et à la recherche scientifique en 2016.

L'évolution sur les 6 années montre que le personnel hors cadre diminue de 18,3% (pour une diminution de 1,1% du personnel de cadre). C'est le personnel technique et assimilé qui subit la diminution la plus importante [-31,0% par rapport à 2011], suivi du personnel académique et scientifique sous contrat [-20,7%]. Au sein du personnel de cadre, seul le personnel scientifique subit une diminution par rapport à 2011 [-20,4%].

►
Source[s] :
• Base de données
du CRef

• STRUCTURE D'ÂGE DU PERSONNEL DES UNIVERSITÉS EN EFFECTIFS PHYSIQUES

STRUCTURE D'ÂGE EN POURCENTAGE DU PERSONNEL DES UNIVERSITÉS EN EFFECTIFS PHYSIQUES
DU 1^{er} FÉVRIER 2014 AU 1^{er} FÉVRIER 2016



Globalement, la catégorie des moins de 35 ans est la plus représentée avec un total de 48,8% de l'effectif total des universités en 2016. Des différences existent entre le personnel de cadre et hors cadre. En effet, pour le personnel de cadre, la structure d'âge montre une répartition plus équilibrée entre classes d'âge. Par contre, pour le personnel hors cadre, les moins de 35 ans représentent plus de 70% des effectifs physiques. Cette situation est notamment liée au fait que le personnel hors cadre est composé à plus de 40% de boursiers de doctorat et de post-doctorat.

• RÉPARTITION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE DE CADRE PAR SEXE ET STRUCTURE D'ÂGE

RÉPARTITION DU PERSONNEL DE CADRE PAR SEXE EN ETP ET EN EFFECTIFS PHYSIQUES
DU 1^{er} FÉVRIER 2014 AU 1^{er} FÉVRIER 2016

		2014		2015		2016	
		ETP	Effectifs physiques	ETP	Effectifs physiques	ETP	Effectifs physiques
Personnel académique	Hommes	1.575	2.976	1.596	3.048	1.601	3.065
	Femmes	569	1.115	616	1.187	632	1.229
	Total	2.144	4.091	2.213	4.235	2.233	4.294
Personnel scientifique	Hommes	1.086	1.713	791	1.376	816	1.414
	Femmes	1.128	1.748	781	1.319	859	1.447
	Total	2.214	3.461	1.572	2.695	1.674	2.861
Personnel administratif, technique et ouvrier	Hommes	1.748	1.819	1.738	1.811	1.723	1.795
	Femmes	2.679	3.011	2.684	3.013	2.659	2.984
	Total	4.427	4.830	4.422	4.824	4.382	4.779
Personnel total	Hommes	4.409	6.508	4.125	6.235	4.140	6.274
	Femmes	4.376	5.874	4.081	5.519	4.150	5.660
	Total	8.785	12.382	8.206	11.754	8.290	11.934



Source(s) :

- Base de données du CRef

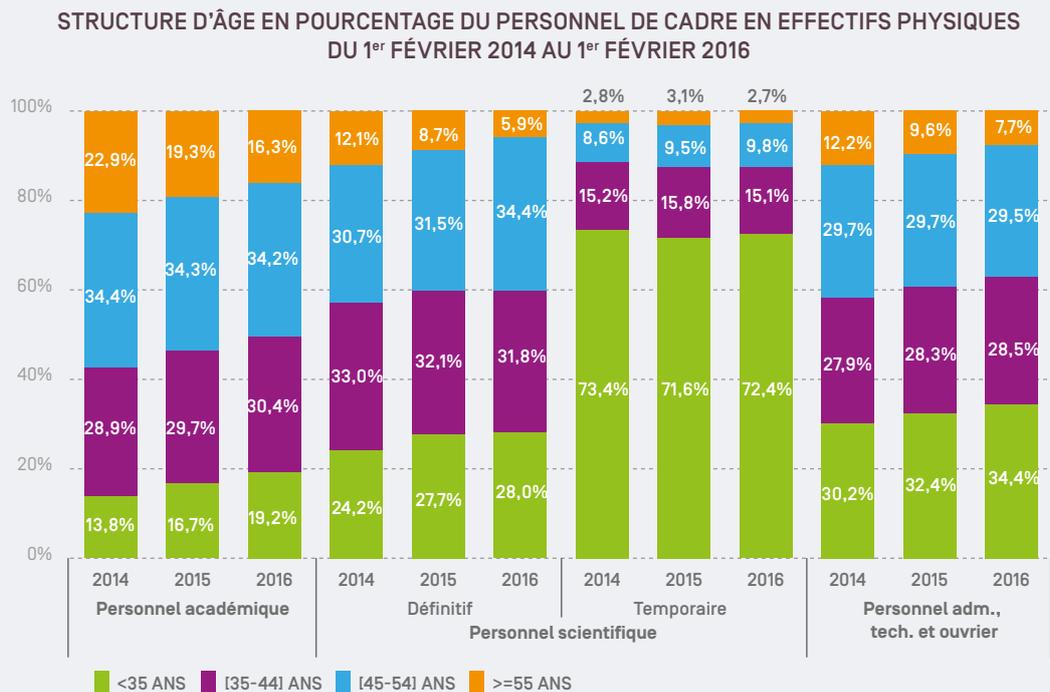


Source(s) :

- Base de données du CRef

L'analyse de la répartition par sexe du personnel de cadre montre que les hommes sont très légèrement plus nombreux que les femmes (52,6% des effectifs physiques en 2016). C'est dans le personnel académique que la différence est la plus marquée étant donné que les femmes ne représentent que 28,6% des effectifs physiques. Par contre, pour le personnel administratif, technique et ouvrier, celles-ci sont plus nombreuses avec 62,4% des effectifs physiques. En ce qui concerne le personnel scientifique, la répartition par sexe est équilibrée que ce soit en ETP ou en effectifs physiques.

Source(s) :
• Base de données
du CRef



L'analyse de la structure du personnel de cadre montre des différences en fonction des catégories professionnelles. En effet, plus de 50% du personnel académique sont âgés de plus de 45 ans alors que pour le personnel scientifique temporaire, les moins de 35 ans représentent 72,4% des effectifs physiques en 2016 ; le personnel scientifique temporaire comprend d'ailleurs très peu de personnes de plus de 55 ans (2,7%). Pour le personnel scientifique définitif, ce sont les 35-54 ans qui sont davantage représentés avec 66,2% des effectifs physiques en 2016. Enfin, pour le personnel administratif, technique et ouvrier, les plus de 55 ans représentent 7,7% des effectifs physiques, les autres classes d'âge étant plus équilibrées.

C) SECTEUR NON MARCHAND

Dans différents domaines d'activités qui relèvent de ses compétences, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles alloue des subventions destinées à financer l'emploi des organismes associatifs.

Note(s) :

La méthode pour calculer les équivalents temps-plein (ETP) a évolué au fil des années. Le calcul est en voie d'uniformisation mais il serait malgré tout imprudent et aléatoire de comparer les données des différentes récoltes pour en tirer des conclusions sur l'évolution du secteur. Il s'agit bien de situations annuelles calculées de façon différente entre le secteur socio-culturel et socio-sanitaire.

HYPOTHESES DE BASE ET PERIMETRE DE LA COLLECTE DE DONNÉES DE 2016**1. Pour les effectifs physiques dans le secteur socioculturel :**

- tous les travailleurs, subsidiés ou non subsidiés, qui exercent une activité dans le cadre des missions pour lesquelles l'employeur est reconnu, agréé, subventionné et contrôlé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- tous les travailleurs dont le dossier a été actualisé en 2016 : pour actualiser un dossier, l'employeur doit soit mettre à jour l'ancienneté du travailleur, soit justifier la dépense afférente à celui-ci pour la justification de la subvention. Si cela n'a pas été fait, le travailleur n'a pas été pris en compte ;
- tous les travailleurs qui ont eu un contrat actif entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 ;
- tout travailleur dont le registre national a été trouvé dans au moins une déclaration trimestrielle à l'ONSS de l'employeur qui l'a déclaré dans le cadastre ;
- pour le secteur des services privés de l'Aide à la jeunesse : tous les travailleurs repris dans le fichier transmis par l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse qui provient de l'application métier de celle-ci (les données sont injectées dans l'application informatique du cadastre et les employeurs de ce secteur n'ont pas fait l'objet d'une invitation spécifique à compléter le cadastre).

2. Pour les effectifs physiques dans le secteur socio-sanitaire : tous les travailleurs, subsidiés ou non subsidiés, qui sont repris dans le fichier transmis par l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse pour les travailleurs occupés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016.

3. Pour les équivalents temps plein du secteur socio-culturel : l'ETP correspond au rapport entre le nombre d'heures prestées par semaine et le nombre d'heures de référence du contrat à temps plein (pour autant que rien ne change dans le temps de travail du travailleur au cours des trimestres concernés par la période du contrat de travail). Il s'agit du « régime contrat » qui ne tient pas compte de l'occupation.

4. Pour les équivalents temps plein du secteur socio-sanitaire : l'ETP correspond à la moyenne des régimes de travail déclarés pour chaque « contrat » d'un travailleur

5. Un travailleur qui a plusieurs contrats dans des secteurs différents peut être comptabilisé plusieurs fois en tant qu'individu.

N'ont pas été pris en considération :

1. les personnes mises à disposition auprès d'un employeur ;
2. les « article 60 » [contrat conclu entre un bénéficiaire et le CPAS qui est l'employeur] ;
3. les détachés pédagogiques ;
4. les indépendants ;
5. les contrats de volontariat (bénévoles).

Les données utilisées sont reprises de la base de données SICE².

Les secteurs d'activités concernés par cette récolte de données se divisent en deux grands sous-ensembles :

1. le secteur « socio-sanitaire » reprend uniquement les services privés de l'Aide à la jeunesse.
2. Il n'y a aucune donnée pour les secteurs qui dépendent de l'ONE. Le secteur de l'Aide aux détenus est maintenant repris avec les autres secteurs de l'aide aux justiciables dans l'Administration Générale des Maisons de Justice. Compte tenu de cette réforme, il n'a pas été possible de recueillir des données pour cette édition de la publication.
3. le secteur « socioculturel » reprend les employeurs relevant des secteurs de l'Audiovisuel [télévisions locales, ateliers de production et d'accueil...], de la culture [éducation permanente, centres de jeunes...] et du sport [fédérations sportives...].

Taux de réponse

Au total, 1.884 opérateurs [c'est-à-dire des associations qui possèdent ou non un numéro d'entreprise] étaient concernés par cette récolte. La DENM a interrogé 1.546 employeurs et l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse a fourni les données pour les 338 opérateurs de ses services privés.

En sachant que :

- pour les employeurs qui relèvent du décret d'octobre 2008 relatif au subventionnement de l'emploi dans les secteurs socio-culturel et sportif le taux de réponse est de 100% ;
- pour les employeurs des services privés de l'Aide à la jeunesse, la DENM considère que 100% ont répondu.

Le taux de réponse global des employeurs s'élève à 84,12%. Le taux de réponse ne préjuge en rien de l'exactitude des données encodées par les employeurs.

Les chiffres présentés ci-dessous peuvent différer de ceux des accords pour des questions méthodologiques et de périmètre.

[2] Système d'Information du Cadastre de l'Emploi

• RÉPARTITION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS EN EFFECTIFS PHYSIQUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN PAR SEXE ET PAR SECTEUR

RÉPARTITION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS EN EFFECTIFS PHYSIQUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN PAR SEXE ET PAR SECTEUR EN 2016

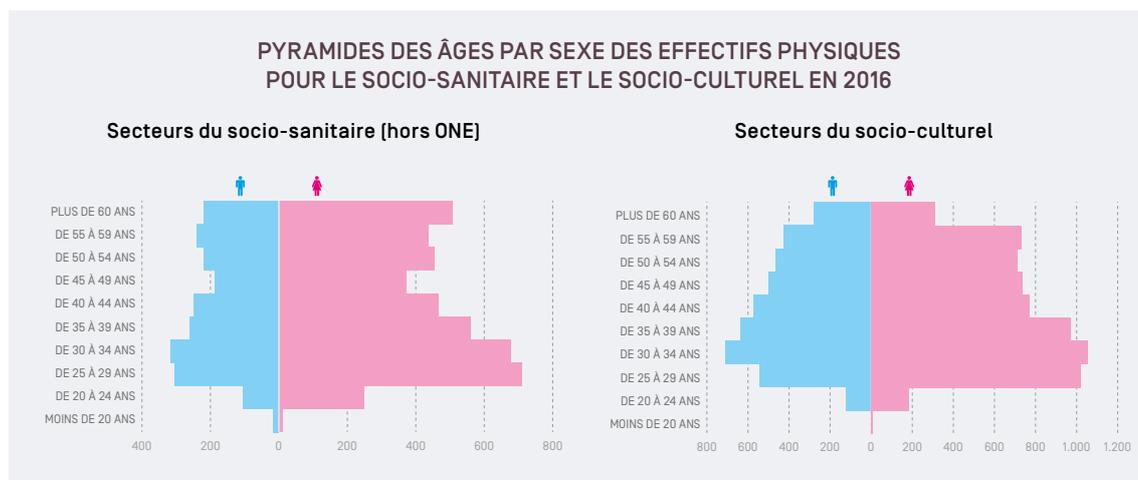
		Effectifs physiques				Équivalents temps plein		
		Femmes	Hommes	Total	Total en %	Femmes	Hommes	Total
Secteurs du socio-sanitaire (hors ONE)	Aide à la Jeunesse	4.434	2.112	6.546	36,6	3.273,4	1.736,8	5.010,2
Total Socio-sanitaire		4.434	2.112	6.546	36,6	3.273,4	1.736,8	5.010,2
Secteurs du socio-culturel	Sport	328	386	714	4,0	202,0	283,2	485,2
	Culture :	6.551	4.073	10.624	59,4	5.101,0	3.456,3	8.557,3
	<i>Centres de jeunes</i>	761	715	1.476	8,3	593,0	591,8	1.184,8
	<i>Organisations de jeunesse</i>	912	530	1.442	8,1	769,1	476,6	1.245,7
	<i>Éducation permanente</i>	3.104	1.470	4.574	25,6	2.454,7	1.248,1	3.702,8
	<i>Centres d'expression et de créativité</i>	331	164	495	2,8	171,3	94,4	265,8
	<i>Centres culturels</i>	676	533	1.209	6,8	539,0	480,6	1.019,6
	<i>Lecture publique</i>	234	66	300	1,7	185,8	57,9	243,7
	<i>Musées</i>	245	170	415	2,3	162,1	130,4	292,5
	<i>Audiovisuel</i>	288	425	713	4,0	226,0	376,6	602,6
Total Socio-culturel		6.879	4.459	11.338	63,4	5.303,1	3.739,4	9.042,5
TOTAL		11.313	6.571	17.884	100,0	8.576,4	5.476,2	14.052,7

Source(s) :

- MFWB – Direction de l'Emploi non marchand

Le nombre de travailleurs cadastrés dans les secteurs du non marchand s'élève à 17.884 en 2016. Parmi ceux-ci, plus de 60% des effectifs physiques dépendent des secteurs du socio-culturel. Parmi l'ensemble des secteurs, c'est celui de l'Aide à la Jeunesse qui comptabilise le nombre de travailleurs le plus élevé (6.546 personnes, soit 36,6% des effectifs totaux), suivi de l'Éducation permanente (4.574 personnes pour 25,6% des effectifs totaux). La répartition par sexe montre que dans tous les secteurs, les femmes sont les plus nombreuses à l'exception du sport (45,9% de femmes) et de l'audiovisuel (40,4% de femmes). Globalement, les femmes représentent 63,3% de l'effectif physique total.

• PYRAMIDES DES ÂGES - RÉPARTITION DES EFFECTIFS PHYSIQUES



L'analyse des pyramides des âges montre que :

- pour le socio-sanitaire (hors ONE) - Aide à la Jeunesse, chez les femmes, la part des 25-34 ans est proportionnellement plus importante que les autres tranches d'âge (31,3% de l'effectif total féminin). Chez les hommes, les différences sont moins marquées, la part des 25-34 ans représente 29,4% des effectifs masculins. Quel que soit le sexe, les plus de 60 ans représentent un peu plus de 10% (10,4% pour les hommes et 11,4% pour les femmes) ;
- pour le socio-culturel, quel que soit le sexe, la tranche d'âge des 30-34 ans est la plus importante et représente 16,7% pour les hommes et 16,2% chez les femmes. Globalement, la physionomie des deux pyramides est relativement semblable. À noter que les plus de 60 ans représentent moins de 10% de l'effectif (6,6% chez les hommes et 4,8% chez les femmes).

• RÉGIME DE TRAVAIL

**RÉPARTITION DES ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP) EN POURCENTAGE
PAR RÉGIME DE TRAVAIL (TEMPS PLEIN - TEMPS PARTIEL) ET PAR SEXE EN 2016**

	Temps de travail	Femmes	Hommes	Total
Secteurs du socio-sanitaire (hors ONE)	Temps partiel	25,3	8,0	33,3
	Temps plein	40,0	26,7	66,7
	Total	65,3	34,7	100,0
Secteurs du socio-culturel	Temps partiel	22,9	10,1	33,0
	Temps plein	35,8	31,2	67,0
	Total	58,7	41,3	100,0

Le régime de travail à temps partiel est largement répandu dans les secteurs du non marchand. Il représente plus de 30% des ETP à la fois pour les secteurs du socio-culturel que du socio-sanitaire. Ce sont les femmes qui ont le plus souvent recours à ce régime de temps de travail. En effet, plus d'un tiers des femmes sont à temps partiel tant dans le socio-sanitaire (38,8% des femmes) que dans le socio-culturel (39,0% des femmes).



Source(s) :

- MFWB - Direction de l'Emploi non marchand



Source(s) :

- MFWB - Direction de l'Emploi non marchand

Pour approfondir

- Le site de la Direction générale du Budget et des Finances : www.budget-finances.cfwb.be
- Direction générale du Budget et des Finances, « Rapport sur la dette »
- Le site du CRef : www.cref.be